



LOI ENERGIE-CLIMAT ARTICLE 29

JUIN 2022



SOMMAIRE

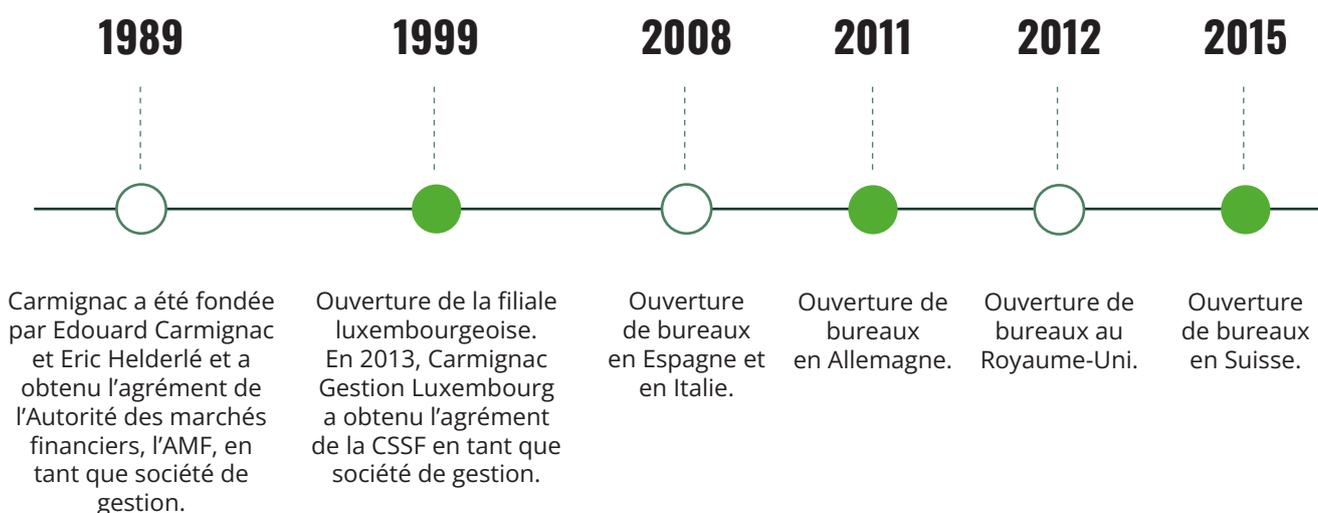
1. DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ	4
2. MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS	19
3. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE	24
4. STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE	27
5. INFORMATIONS RELATIVES À LA TAXONOMIE EUROPÉENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES	38
6. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS	40
7. STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ	48
8. PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES	54
9. PLAN D'AMÉLIORATION CONTINUE	58

1

DÉMARCHE
GÉNÉRALE
DE L'ENTITÉ



Fondée par Edouard Carmignac et Eric Helderlé à Paris en 1989, Carmignac est une société de gestion d'actifs indépendante, entrepreneuriale par nature, qui valorise les analyses uniques et prospectives de ses équipes de gestion ainsi que l'engagement auprès de tous ses clients.



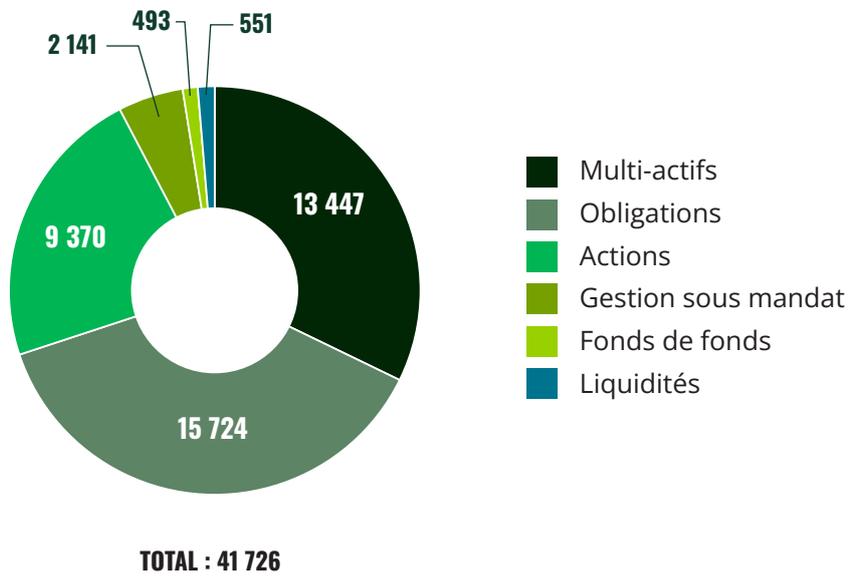
* Source : Données au 31/12/2021.

(1) Past performance is not necessarily indicative of future performance. The return may increase or decrease as a result of currency fluctuations.

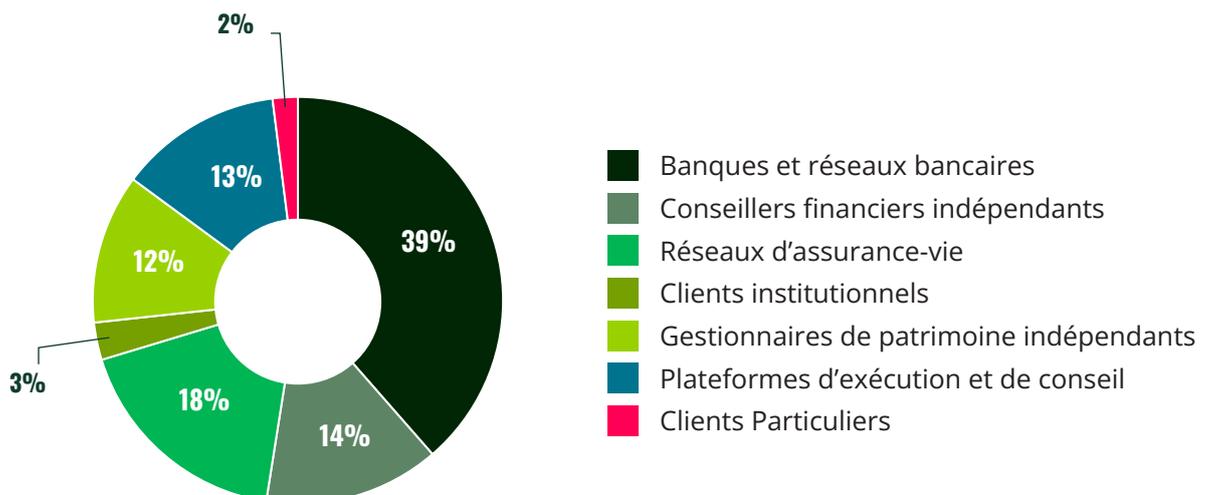
(2) Source: PWC – future of CX (2017), Forbes – customer experience is the future of marketing (2015), Hubspot (2018), Bain & Company – Retaining Customers is the Real Challenge (2006), Harvard Business Review – Stop Trying to Delight Your Customers (2010).

(3) Reference to certain securities is for illustrative purposes. This is not intended to promote direct investment nor does it constitute investment advice. The Management Company is not subject to prohibition on trading in these instruments prior to issuing any communication.

ACTIFS SOUS GESTION PAR STRATÉGIE EN MILLIONS D'EUROS*

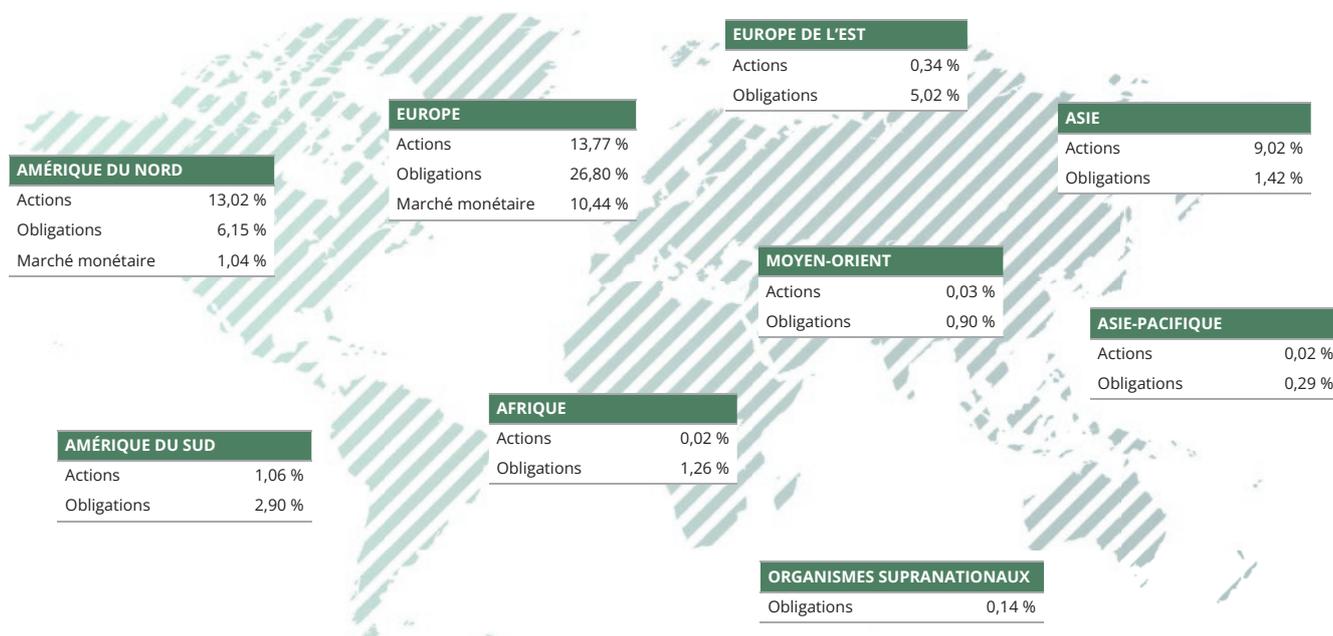


RÉPARTITION DES ACTIFS SOUS GESTION PAR TYPE DE CLIENT*



* Source : Données au 31/12/2021

NOS ACTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE*



A l'origine, Carmignac s'appuyait sur les conseillers en investissement français pour distribuer ses produits. Aujourd'hui, la principale clientèle de distributeurs de Carmignac se compose de grands conseillers indépendants, de banques de détail et privées, de réseaux d'assurance et de clients institutionnels. Ces réseaux de distribution sont implantés majoritairement dans les principaux pays d'Europe continentale, et au Royaume-Uni, où Carmignac peut utiliser son modèle de distribution tiers bien établi.

* Source : Données au 31/12/2021

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Notre mission est de créer de la valeur pour nos clients et de générer des résultats positifs pour la société et l'environnement. En tant qu'investisseurs actifs, nous utilisons nos droits d'actionnaires pour inciter les entreprises à améliorer leur gouvernance, leur empreinte carbone et leur gestion du capital humain. Notre indépendance nous affranchit des obligations de résultats à court terme. Elle nous permet de voir plus loin que l'existant et de prendre en compte la trajectoire des entreprises. Nous conjugons liberté et discipline grâce à une analyse quantitative propriétaire mise en perspective par nos gérants et analystes.

NOS CONVICTIONS ET NOTRE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Notre objectif est de gérer activement l'épargne de nos clients qui sont les clients finaux de nos réseaux de distributeurs. Pour atteindre les objectifs d'épargne à long terme de nos clients, nous adoptons une approche d'investissement fondée sur des convictions dans le cadre d'un nombre restreint de stratégies.

Grâce à :



UNE RECHERCHE INDÉPENDANTE ET PROPRIÉTAIRE

Les décisions d'investissement s'appuient sur des recherches indépendantes et fondamentales qui nous offrent une compréhension des pays, des secteurs et des entreprises sur lesquelles nous pouvons allouer du capital

Exemples de notre approche exclusive :

1) un système propriétaire de notation ESG, START⁽¹⁾, qui inclut la recherche quantitative et qualitative, 2) la recherche exclusive de l'équipe Actions selon une approche axée sur les différentes parties prenantes, dans laquelle tous les éléments de la chaîne de valeur sont étudiés pour aboutir à la thèse d'investissement, 3) une base de données de recherche exclusive sur les émetteurs souverains.



LA SYNERGIE DES IDÉES

Notre culture d'entreprise favorise le travail d'équipe, le partage d'idées et la diversité culturelle et géographique.

Par exemple, notre analyste Santé travaille en collaboration avec notre analyste spécialisé sur la Chine sur la manière de repérer les meilleures sociétés du secteur en Chine. Notre responsable Marchés émergents, qui possède une connaissance approfondie de l'Amérique Latine, voyage avec notre analyste Consommation pour identifier les prochains géants du e-commerce.



UNE APPROCHE FONDÉE SUR LES CONVICTIONS

Cette synergie encourage les analystes et les gérants de portefeuille à partager leurs idées d'investissement.

Par exemple, nous pensons que nos performances financières résultent principalement de la reconnaissance des tendances durables à long terme, parmi lesquelles l'importance croissante de la technologie et du e-commerce dans l'accès des consommateurs à des produits à bas coût, pour ne citer qu'un thème structurel (l'inclusion financière), qui est particulièrement pertinent sur les marchés émergents.



LA GESTION DES RISQUES

La capacité à gérer efficacement les risques de marché constitue l'un des fondements du style de gestion de Carmignac depuis de nombreuses années.

Par exemple, en tant que gérant actif, nous proposons des fonds à exposition flexible et diversifiée et, lorsque le mandat le permet, l'utilisation de produits dérivés à des fins de couverture. L'équipe de gestion des risques nous aide également à limiter l'exposition à un pays, une devise ou un événement macroéconomique donné.

(1) START : System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory. Le système de recherche ESG propriétaire START combine et agrège les données des principaux fournisseurs d'indicateurs ESG.

LA DURABILITÉ AU COEUR DE NOTRE APPROCHE D'INVESTISSEMENT



INTÉGRATION : L'analyse extra-financière complète l'analyse financière classique afin d'identifier les risques en matière de durabilité des entreprises dans l'univers d'investissement, avec une couverture de plus de 90 % des positions en actions et obligations privées. Concernant la politique d'intégration ESG 2022⁽³⁾, et pour en savoir plus sur le système START, veuillez consulter la section Intégration du présent rapport ou notre site internet⁽⁴⁾.



EXCLUSION : Nous évitons les entreprises et les secteurs qui sont en conflit avec nos principes et valeurs, par exemple les producteurs de tabac ou les sociétés minières de charbon. Nous vous invitons à consulter notre Politique d'exclusion⁽²⁾ et notre Politique de stratégie de sortie du charbon⁽³⁾ sur notre site internet.



VOTE ET ENGAGEMENT : en tant qu'actionnaire actif, nous engageons régulièrement le dialogue sur les risques importants avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Ces actions d'engagement peuvent avoir lieu individuellement avec l'entreprise dans laquelle nous investissons ou en collaboration avec d'autres investisseurs. Nous utilisons également nos droits de vote pour voter contre la direction d'une entreprise lorsque nous avons engagé un dialogue avec elle et que nous décidons d'intensifier notre engagement ou lorsque la politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes ESG minimales dans le cadre de notre politique de vote. Nous vous invitons à consulter les sections Engagement et Vote du présent rapport pour en savoir plus. En outre, nous publions notre Politique de vote⁽⁴⁾ et notre Politique d'engagement⁽⁵⁾ sur notre site internet.

Carmignac est signataire depuis 2012 des Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) soutenus par les Nations Unies.

Carmignac estime avoir un rôle à jouer non seulement pour le compte de ses clients, dans le cadre de son devoir fiduciaire d'investir de manière durable, mais également au sein du secteur, pour échanger sur les meilleures pratiques et collaborer afin de garantir une approche d'investissement harmonisée au profit de la société et de la planète. À cet égard, en devenant signataire des PRI en 2012, nous avons pu progresser chaque année pour appliquer chacun des 6 principes d'investissement responsable au sein de l'ensemble de notre gamme de fonds.

Dans la dernière évaluation des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations unies (2020), Carmignac a obtenu la note A+ dans les catégories « Stratégie et Gouvernance » et « Actions cotées - Incorporation », et s'est vu attribuer la note A dans les autres catégories, « Actions cotées - Actionnariat actif », « Obligataire - Dette souveraine (SSA) », « Obligataire - Dette privée financière » et « Obligataire - Dette privée non financière ».

(2) Politique d'exclusion : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_fr.pdf

(3) Stratégie de sortie du charbon : https://carmidoc.carmignac.com/SRICOS_FR_fr.pdf

(4) Politique de Vote : [Politique de Vote : https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_FR_fr.pdf](https://carmidoc.carmignac.com/SRIVP_FR_fr.pdf)

(5) Politique d'Engagement : https://carmidoc.carmignac.com/ESGEP_FR_fr.pdf

L'APPROCHE DE CARMIGNAC EN MATIÈRE D'INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS SES INVESTISSEMENTS

En tant qu'investisseurs responsables et gérants actifs, nous considérons qu'une partie de notre devoir fiduciaire consiste à gérer les risques et opportunités ESG dans toutes les classes d'actifs lorsque nous réalisons des investissements pour le compte de nos clients. Nous sommes convaincus qu'en intégrant l'analyse ESG à notre processus d'investissement, nous serons en mesure d'obtenir des performances durables à long terme grâce à une approche qui consiste à atténuer les risques, à identifier les opportunités de croissance et à déceler la valeur financière des actifs incorporels, tout en nous efforçant d'avoir une contribution positive pour la société et l'environnement.

En 2020, Carmignac a lancé **START***, son système exclusif de recherche ESG.

L'objectif de ce système de recherche exclusif est de permettre l'intégration des critères ESG dans notre processus de prise de décision en matière d'investissement et d'échanger des points de vue ESG sur nos actions, nos obligations privées et plus récemment nos obligations souveraines. START nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG à notre processus d'investissement en associant des sources de données externes à notre analyse interne pour apprécier la manière dont une société se comporte avec ses parties prenantes, gère les risques et tire parti des opportunités ESG.



START s'articule autour d'un processus en 4 étapes :

1

GROUPEMENT

les entreprises sont affectées à l'un des 90 groupes sectoriels exclusifs ESG de Carmignac ;

2

COLLECTE D'INFORMATIONS

de grandes quantités de données brutes relatives aux pratiques de l'entreprise sont collectées auprès de diverses sources de données spécialisées (pour en savoir plus, voir la section relative aux fournisseurs externes de données ESG du présent rapport) ;

3

CLASSEMENT

les entreprises sont classées par rapport à leurs pairs et reçoivent une note de référence ;

4

ANALYSE

l'expertise interne est appliquée à l'analyse existante.

Les considérations ESG sont essentielles à la compréhension des pratiques commerciales d'une entreprise, ainsi qu'à la prévision de sa performance financière. Les analystes et gérants de portefeuille Carmignac sont donc chargés d'entreprendre et de suivre l'analyse ESG qualitative de toutes les entreprises sur START avant d'investir. Cela permet de s'assurer que le profil ESG d'une entreprise a été examiné avant de prendre une décision d'investissement.

INDICATEURS ESG

Nous analysons et comparons chaque entreprise par rapport à plus de 30 indicateurs ESG quantifiables et pertinents, qui sont :

Environnement	Social	Gouvernance
Émissions de CO2 - Périmètres 1 et 2	Satisfaction du personnel	Indépendance du Comité d'Audit
Intensité carbone - Périmètres 1 et 2	Taux de rotation du personnel	Indépendance du Comité de Rémunération
Brûlage à la torche du gaz naturel	Nombre de femmes occupant des postes de direction	Implication du Comité de Nomination
Consommation d'énergie / Chiffre d'affaires	Nombre d'heures de formation du personnel	Taille du Conseil d'Administration
Ratio des énergies renouvelables	Arrêts de travail après accident	Administrateurs indépendants
Consommation totale d'énergie	Accidents mortels au sein du personnel	Durée moyenne du mandat des administrateurs
Production totale de déchets / Chiffre d'affaires	Écart de salaire entre le CEO et le salaire moyen	Parité au sein du Conseil d'Administration
Déchets recyclés / Production totale de déchets	Écart de rémunération entre hommes et femmes	Rémunération totale la plus élevée
Déversements d'hydrocarbures directs et accidentels	Satisfaction client	Rémunération des dirigeants liée à des objectifs à long terme
Volume total d'eau usée / Chiffre d'affaires	Satisfaction client	Primes d'encouragement au développement durable
Eau recyclée		
Prélèvement total d'eau douce		

ANALYSE ESG – DETTE SOUVERAINE

OBJECTIF : Chez Carmignac, nous jugeons essentiel d'intégrer les critères ESG dans le suivi des obligations souveraines. Des solutions externes sont actuellement développées, mais à un rythme lent. Aussi, nous avons choisi de construire nos propres modèles internes afin de veiller soigneusement à une intégration des critères ESG et de fournir des informations matérielles à nos investisseurs. Deux modèles ont été créés et améliorés au cours de ces dernières années :

1.

Un **Modèle « Global »**, qui tâche d'évaluer les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance auxquels sont exposés les pays développés et émergents ;

2.

Un **Modèle « Impact »** (qui vise à orienter l'investissement à impact au sein des pays émergents.

Critères, sources et pondérations des deux modèles :

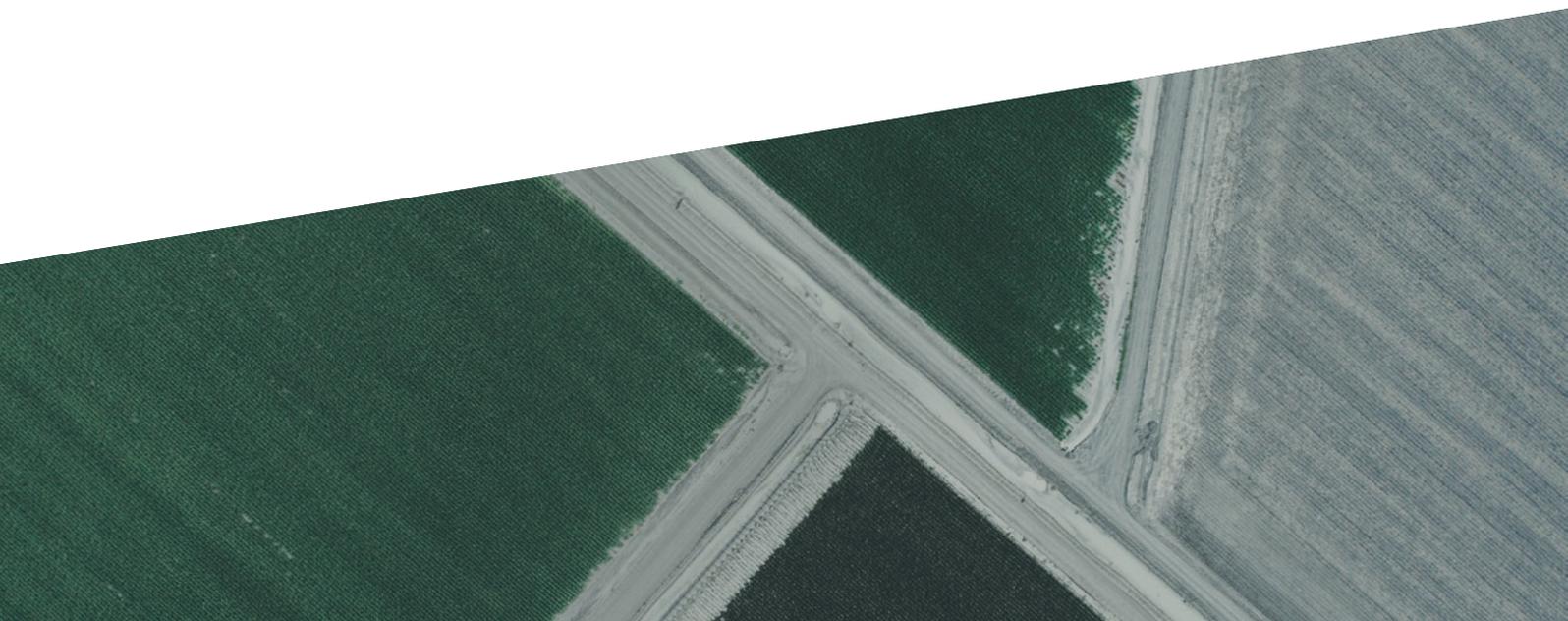
#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
Environnement				
1	Émissions de CO ₂ par habitant	Our World In Data – Oxford University	20 %	33 %
2	Part des énergies renouvelables dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	33 % (avec un malus en cas d'utilisation élevée ou croissante de charbon)
3	Part du charbon dans la capacité installée totale	BNEF (Bloomberg New Energy Finance)	20 %	-
4	PM2.5 ambiantes (particules fines)	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %	33 %
5	Ratification de l'Accord de Paris	Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique	Malus de 0,2 en cas de non ratification	-
6	Traitement des déchets solides contrôlé sur le plan environnemental	Rapport de la Banque mondiale « What a waste 2.0 ». Données issues des statistiques des Nations Unies, de l'OCDE et des rapports régionaux et nationaux	20 %/3	-
7	Perte d'espérance de vie en bonne santé réduite à cause d'un assainissement insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-
8	Perte d'espérance de vie en bonne santé à cause d'une eau insalubre	Institute for Health Metrics and Evaluation	20 %/3	-
Social				
9	Espérance de vie à la naissance des deux sexes à la naissance	Banque mondiale	20 %	25 %
10	Coefficient de Gini - revenus	Banque mondiale	20 %	25 %
11	Éducation (Enquête PISA et taux d'alphabétisation)	PISA (lecture, mathématiques, science) - OCDE Taux d'alphabétisation - Banque mondiale	20 %	25 %
12	PIB par habitant en PPA	FMI	20 %	-
13	Revenus disponible des ménages	Nations Unies - Programme de développement	20 %	25 %

Inclus dans les deux modèles

#	Critères	Source	Pondérations « Modèle global »	Pondérations « Modèle d'impact sur les marchés émergents »
Gouvernance				
14	Facilité de faire des affaires	Banque mondiale	20 %	25 %
15	Situation budgétaire (déficit en % du PIB)	FMI	20 %	25 %
16	Dette en % du nombre d'année de revenu	Dette brute / PIB et recettes / PIB - FMI	20 %	25 %
17	Balance courante	Balance courante / PIB - FMI	20 %	25 %
18	Liberté économique	The Heritage Foundation	20 %	-

MÉTHODOLOGIE GÉNÉRALE

- Les pays sont classés **entre 1 (mauvais) et 5 (bon)**
- Pour la plupart des critères, nous utilisons des données statiques et dynamiques sachant que certains critères n'utilisent que l'une de ces 2 catégories
- Quel que soit le pilier ESG, la moyenne des notes de chaque critère est ensuite calculée pour obtenir la notation au niveau du pilier E, S ou G
- Cette notation est ensuite éventuellement ajustée positivement ou négativement en conséquence de l'analyse qualitative des événements récents
- La notation ESG globale est composée de la moyenne équipondérée des trois composantes E, S et G
- La notation du fonds est ensuite calculée comme le cumul de la moyenne pondérée de la notation pays et de l'exposition des positions
- Ces notations sont mises à jour à fréquence semestrielle



EXCLUSIONS À L'ÉCHELLE DE L'ENTREPRISE

Nous pensons que nos investissements doivent être réalisés dans des entreprises dotées de modèles économiques durables et qui présentent des perspectives de croissance à long terme. À ce titre, nous procédons à des exclusions normatives des entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies ou les normes commerciales de l'OCDE, et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Nous surveillons ces controverses ou violations par l'intermédiaire d'un fournisseur tiers, mais nous effectuons également notre propre analyse afin de nous forger une opinion sur les actions et les politiques des entreprises pour atténuer ces risques. Par ailleurs, Carmignac applique sur l'ensemble de sa gamme de fonds des exclusions sectorielles basées principalement sur des seuils de revenus. Ces secteurs peuvent inclure les énergies conventionnelles et non conventionnelles, les jeux d'argent, toutes les armes, la transformation des protéines animales, l'alcool.



Fabricants d'armes controversées qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales*.

Producteurs, distributeurs en gros et fournisseurs de tabac qui réalisent plus de 5 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.

Exploitants de mines de charbon thermique qui réalisent plus de 10 % de leur chiffre d'affaires à partir de l'extraction ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon par an.

Producteurs d'énergie qui produisent plus de CO2/kWh que le seuil défini**.

Producteurs et distributeurs de produits pornographiques et de divertissement pour adultes qui réalisent plus de 2 % de leur chiffre d'affaires à partir de ces produits.

Contrevenants aux normes internationales, dont les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises, les Principes de l'OIT et les Principes du Pacte mondial de l'ONU.

* Entreprises qui ne respectent pas :

1) la Convention d'Ottawa (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2) la Convention sur les armes à sous-munitions (2008) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes à sous-munitions ; 3) la loi belge dite Loi Mahoux, l'interdiction des armes à uranium ; 4) la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes chimiques ; 5) le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des États dits dotés de l'arme nucléaire (États-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) la Convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'emploi, le stockage, la production et le transfert des armes biologiques.

** Conformément au scénario 2 °C préconisé par l'AIE.

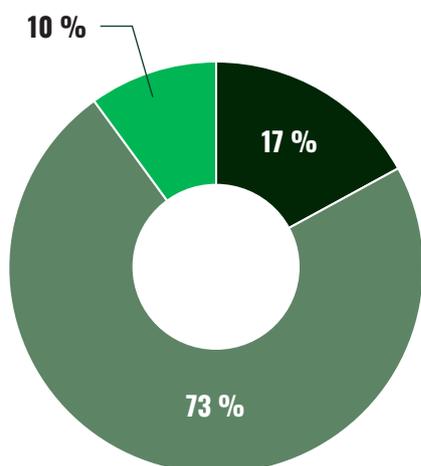
CLASSIFICATIONS ESG DES FONDS

En tant qu'investisseurs actifs, nous sommes pleinement conscients que l'investissement responsable n'est plus un thème d'investissement en soi, mais qu'il devient une composante essentielle du monde de demain. Nous avons suivi les récentes évolutions influentes dans le domaine de la finance durable, telles que les exigences en matière de reporting SFDR, de la Taxonomie verte de l'UE, de la Directive sur les marchés d'instruments financiers (MiFID II) et du Groupe de travail sur la publication d'informations financières relatives au climat (TCFD), qui visent à introduire un ensemble de normes exigeantes en matière de finance durable. Compte tenu de l'importance pour nos clients de notre alignement sur ces normes de durabilité, ainsi que sur les labels nationaux (par exemple, le label « ISR » en France et le label « Towards Sustainability » en Belgique), nous avons pris des mesures pour revoir la composition de nos fonds et intégrer davantage les considérations ESG dans notre gamme de produits afin de respecter leurs critères respectifs.

Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans les services financiers (SFDR)⁽¹⁾ est un règlement européen visant à introduire plus de transparence en matière d'investissements durables et à permettre aux investisseurs de comparer les produits financiers sur des critères comparables.

Concrètement, pour une société de gestion d'actifs, appliquer le SFDR revient notamment à classer ses fonds en trois catégories : Article 9, Article 8 ou Article 6.

RÉPARTITION DE NOS ENCOURS SELON LES ARTICLES SFDR*



- **L'ARTICLE 9** regroupe les fonds ayant des objectifs durables spécifiques et mesurables.
- **L'ARTICLE 8** rassemble ceux faisant la promotion de critères environnementaux et/ou sociaux.
- **L'ARTICLE 7** réunit ceux ne soutenant pas un objectif durable, mais qui intègrent une gestion des risques en matière de durabilité.

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS DE CARMIGNAC GESTION SA ET SA CATÉGORIES SFDR

Classification SFDR (Règlement (EU) 2019/2088)

Nom du fonds commun de Placement (FCP) de Carmignac Gestion SA	ISIN	Classe d'Actifs	Encours sous Gestion (€M) au 31/12/2021	ARTICLE 6 Fonds intégrant les risques liés à la durabilité	ARTICLE 8 Fonds promouvant des aractéristiques environnementales et sociales	ARTICLE 9 Fonds ayant un objectif durable
Carmignac Patrimoine	FR0010135103	Multi-Actifs	10258.0		●	
Carmignac Securite	FR0010149120	Obligataire Global	8083.9		●	
Carmignac Investissement	FR0010148981	Actions Globales	3893.9			●
Carmignac Emergents	FR0010149302	Actions Emergentes	1015.0			●
Carmignac Court Terme*	FR0010149161	Monétaire	551.2	●		
Carmignac Long-Short European Equities	FR0010149179	Long-Short Europe	492.1		●	
Carmignac Euro-Entrepreneurs	FR0010149112	Actions Europe	196.5		●	
Carmignac Investissement Latitude	FR0010147603	Actions Monde	160.6			●
Carmignac China New Economy	FR0013467024	Actions Chine	150.4		●	
Carmignac Credit 2025	FR0013515970	Obligataire Monde	97.8	●		
Carmignac Profil Reactif 100	FR0010149211	Fonds de Fonds	95.2	●		
Carmignac Profil Reactif 75	FR0010148999	Fonds de Fonds	92.5	●		
Carmignac Profil Reactif 50	FR0010149203	Fonds de Fonds	202.3	●		

LISTE DES PRODUITS FINANCIERS DE CARMIGNAC GESTION SA ET SA CATÉGORIES AMF

Doctrine AMF (DOC-2020-03)

Nom du fonds commun de Placement (FCP) de Carmignac Gestion SA	ISIN	Classe d'Actifs	Encours sous Gestion (€M) au 31/12/2021	CATEGORIE 1 Communication centrale	CATEGORIE 2 Communication réduite	CATEGORIE 3 Absence de communication
Carmignac Patrimoine	FR0010135103	Multi-Actifs	10258.0	●		
Carmignac Securite	FR0010149120	Obligataire Global	8083.9		●	
Carmignac Investissement	FR0010148981	Actions Globales	3893.9	●		
Carmignac Emergents	FR0010149302	Actions Emergentes	1015.0	●		
Carmignac Court Terme*	FR0010149161	Monétaire	551.2			●
Carmignac Long-Short European Equities	FR0010149179	Long-Short Europe	492.1		●	
Carmignac Euro-Entrepreneurs	FR0010149112	Actions Europe	196.5	●		
Carmignac Investissement Latitude	FR0010147603	Actions Monde	160.6	●		
Carmignac China New Economy	FR0013467024	Actions Chine	150.4	●		
Carmignac Credit 2025	FR0013515970	Obligataire Monde	97.8			●
Carmignac Profil Reactif 100	FR0010149211	Fonds de Fonds	95.2			●
Carmignac Profil Reactif 75	FR0010148999	Fonds de Fonds	92.5			●
Carmignac Profil Reactif 50	FR0010149203	Fonds de Fonds	202.3			●

■ FCP Non couvert par ce rapport (<500M€) ■ FCP Couvert par ce rapport (€ >500M)

* La gestion du fonds Carmignac Court Terme est déléguée à BNP Paribas AM, et de ce fait, Carmignac Gestion SA s'appuie sur les informations du délégataire.

Chez Carmignac, nous sommes fiers d'avoir **90%** de nos encours répondant aux exigences des Articles 8 ou 9, dont **17%** catégorisés Article 9 en Janvier 2022.

CADRE D'ANALYSE DES EXTERNALITÉS ESG

Nous pensons que les investisseurs disposent d'un champ d'action significatif pour contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Les entreprises peuvent avoir un impact sur la société et l'environnement par le biais des produits qu'elles vendent et des services qu'elles offrent. Afin de garantir que «personne ne soit laissé pour compte» (la promesse centrale de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable), les ODD peuvent servir de guide pour aider les investisseurs à comprendre comment leurs investissements peuvent contribuer à des externalités positives et significatives. Pour plus d'informations sur les ODD, veuillez consulter le site <https://sdgs.un.org/goals>. Chez Carmignac, notre cadre d'analyse des externalités propriétaire associe les activités commerciales à neuf des 17 ODD. Nous considérons que ces neuf ODD sont «investissables», ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont capables de soutenir les avancées vers l'atteinte de ces objectifs, à travers leurs produits et services. Les ODD investissables identifiés par Carmignac sont les suivants :

FOCUS SUR 9 ODD⁽⁶⁾

	PAS DE PAUVRETÉ		FAIM « ZÉRO »		BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
	ÉDUCATION DE QUALITÉ		EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT		ÉNERGIE PROPRE ET ABORDABLE
	INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE		VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES		CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES

(6) Dans le cadre de notre démarche d'investisseur responsable, Carmignac Gestion utilise les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies comme illustrations des externalités positives de ses investissements. Les logos et les icônes ainsi les droits de conception des ODD sont et restent la propriété des Nations Unies. Carmignac Gestion est signataire des PRI des Nations Unies mais n'est en aucun cas affilié aux Nations Unies. Les Nations Unies n'ont pas approuvé le contenu ou les données qui font le lien avec les logos et les icônes des ODD. Tous les contenus et données relatives à chaque ODD de l'ONU sont compilés par Carmignac.

Les entreprises alignées sont identifiées grâce aux données sur les revenus des entreprises. Pour ce faire, nous avons créé un système propriétaire de classification des activités commerciales que nous avons mis en correspondance avec les ODD. Ce système utilise des données brutes de chiffre d'affaires des entreprises provenant de FactSet pour identifier les entreprises qui exercent ces activités commerciales et qui sont donc alignées sur les ODD.

Pour être considérée comme alignée sur les ODD selon notre cadre d'analyse, une entreprise doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales qui ont une contribution positive à au moins un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Dès qu'une entreprise dépasse ce seuil de 50 %, nous considérons qu'elle est « alignée » et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette entreprise lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds. Les entreprises détenues par un fonds peuvent ne pas avoir une proportion suffisante de revenus provenant d'activités commerciales qui sont positivement « alignées » sur les ODD, de sorte que l'alignement global d'un fonds sur les ODD investissables peut ne pas atteindre 100 %. Ce cadre nous a permis de classer sept de nos fonds actions Article 9 selon le règlement SFDR en situant à 50% de l'actif net du portefeuille le minimum d'alignement avec les Objectifs de Développement Durable mentionnés ci-dessus.



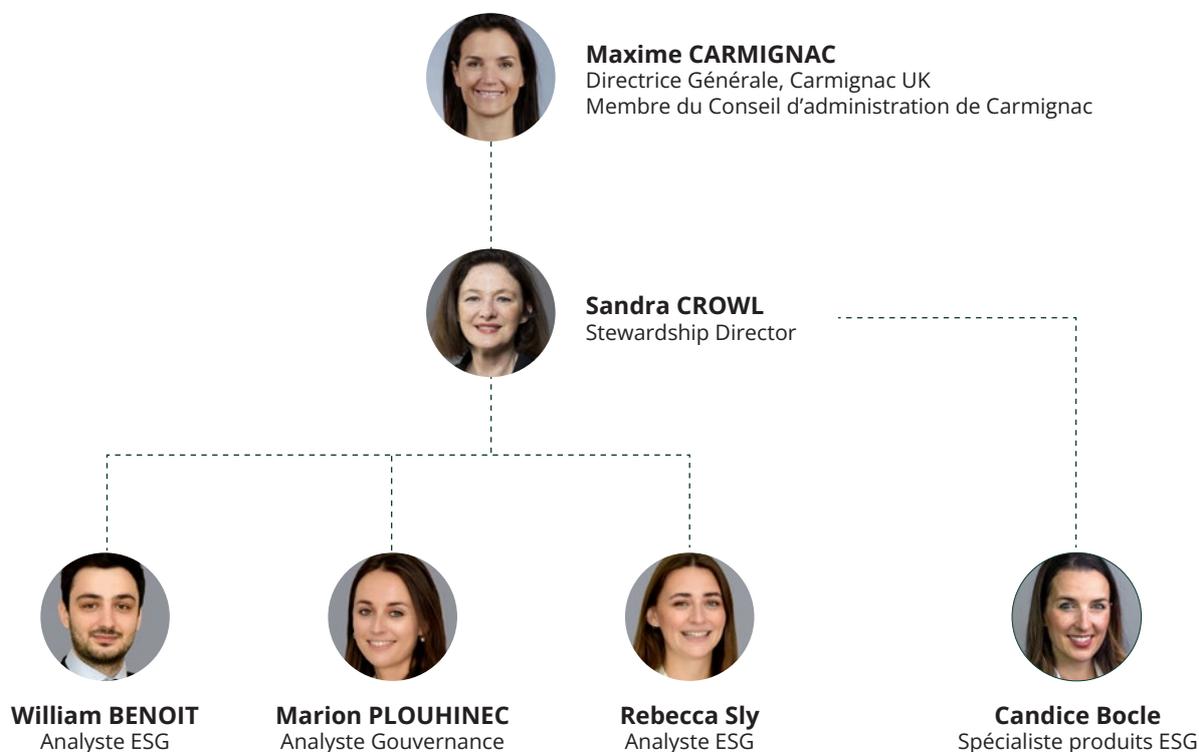
2

MOYENS INTERNES DÉPLOYÉS



NOS RESSOURCES EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Carmignac dispose d'une équipe dédiée à l'investissement responsable pour soutenir ses équipes d'investissement, dirigée par notre Stewardship Director, Sandra Crawl. Elle est rattachée à Maxime Carmignac, Directrice Générale de Carmignac UK, membre du Conseil d'administration de Carmignac.



En 2021, une analyste Gouvernance expérimentée a rejoint l'équipe d'Investissement Responsable pour approfondir la stratégie de responsabilité actionnariale de Carmignac, en collaboration avec les équipes Actions actives et Obligations. Il s'agit notamment de superviser la Politique de vote et le plan trimestriel d'engagement auprès des entreprises, de représenter Carmignac auprès de nos affiliations et de rédiger des papiers de recherche orientés sur la gouvernance, en particulier celle des entreprises familiales. L'équipe travaille également en collaboration étroite avec une Spécialiste Produits ESG. Au cours de l'année 2022, Carmignac a prévu le recrutement de deux nouveaux collaborateurs dédiés aux enjeux ESG, en particulier à celui du changement climatique.

L'équipe d'investissement (ci-dessous) compte 45 membres, dont 7 gérants de 9 fonds Article 9 et 8 gérants de 13 fonds Article 8.

COMITÉ D'INVESTISSEMENT STRATÉGIQUE		
Edouard CARMIGNAC (Président Directeur Général et CIO), Rose OUAHBA, David OLDER, Frédéric LEROUX, Keith NEY		
ACTIONS	TAUX	CROSS ASSET
<ul style="list-style-type: none"> David OLDER 	<ul style="list-style-type: none"> Rose OUAHBA 	<ul style="list-style-type: none"> Frédéric LEROUX Obe EJKEME Raphaël GALLARDO (Chef économiste) Apolline MENUT (Économiste)
<p>ACTION EUROPÉENNE</p> <ul style="list-style-type: none"> Mark DENHAM Malte HEININGER Juhana KAIKKONEN Seyi OSOBA Jochen HEIDRICH 	<p>TAUX INTERNATIONAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> Keith NEY Eliezer BEN ZIMRA Guillaume RIGEADE Abdelak ADJRIOU Julien CHERON 	<p>INVESTMENT SOLUTIONS/MULTI-STRATÉGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> Benoit NANSOT Pierre-Edouard BONENFANT Yassine BASRAOUI Guillaume DAL BELLO Jean-Marc VIGUIE Nicolas PIERRE
<p>ACTION ÉMERGENTES</p> <ul style="list-style-type: none"> Xavier HOVASSE Haiyan LI-LABBÉ Amol GOGATE Yunfan BAO 	<p>TAUX EURO</p> <ul style="list-style-type: none"> Marie-Anne ALLIER Aymeric GUEDY 	<p>INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> Sandra CROWL (Stewardship Director) Rebecca SLY (Analyste ESG) William BENOIT (Analyste ESG) Marion PLOUHINEC (Analyste Gouvernance)
<p>TRANSITION ÉNERGETIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> Michel WISKIRSKI 	<p>TAUX PAYS G10</p> <ul style="list-style-type: none"> Michael MICHAELIDES 	
<p>ANALYSTES SECTORIELS</p> <p>TMT</p> <ul style="list-style-type: none"> Nicholas HANCOCK <p>CONSOMMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> Antoine COLONNA Chrystelle EID <p>FINANCE</p> <ul style="list-style-type: none"> Matthew WILLIAMS Ayowande MCCUNN <p>SANTÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> Abhjith ESWARAPPA 	<p>TAUX ET DEVISES EM</p> <ul style="list-style-type: none"> Joseph MOUAWAD James BLANNING 	
	<p>CRÉDIT</p> <ul style="list-style-type: none"> Pierre VERLÉ Alexandre DENEUVILLE Florian VIROS 	
	<p>PORTFOLIO ADVISORS</p> <ul style="list-style-type: none"> Gergely MAJOROS, Kevin THOZET 	

● Gérant fonds Article 9 ● Gérant fonds Article 8

Conformément avec l'article L. 533-22-2-4. de la loi Rixain, la représentation des femmes dans nos équipes de Gestion est parfaitement en lien avec la réalité du marché du secteur de l'Asset Management en France.

Notre intention est bien de prendre en compte la situation et d'essayer lorsque ceci est possible lors de nos futurs recrutements de sélectionner davantage de femmes afin d'apporter une plus grande mixité Hommes & Femmes.

Nous encourageons la place des femmes dans notre industrie notamment par l'organisation d'événements comme ce fut le cas récemment avec une conférence réservées aux clients investisseurs femmes.

INCITATIONS FINANCIERES À SOUTENIR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Un comité de rémunération exerce sa mission de fixation des principes de la politique conformément aux dispositions de la directive OPCVM V. L'objectif du comité est de faire des propositions au Conseil d'Administration, dans le cadre de sa fonction de surveillance, et de revoir la politique globale de rémunération de la société. Il se réunit au moins deux fois par an pour faire des propositions au conseil d'administration concernant la rémunération des membres exécutifs.

Suite aux engagements et initiatives de Carmignac en matière d'investissement responsable, et conformément à la réglementation en vigueur (article 5 du SFDR 2019/2088), la direction générale de Carmignac Gestion SA et de Carmignac Gestion Luxembourg a pris en compte les risques liés aux aspects ESG lors de la détermination de la rémunération variable allouée à tous les membres du personnel.

À l'avenir, le manuel de gestion de portefeuille de Carmignac souligne le nouvel engagement concernant les objectifs liés à l'ESG pour l'année 2022.

RECOURS À DES FOURNISSEURS EXTERNES DE DONNÉES ESG

Par le biais de **START**, Carmignac fait appel aux fournisseurs externes de données suivants :

Fournisseur	Service fourni	Activité
TR REFINITIV	Données relatives à la performance ESG des entreprises	Depuis 2019
S&P TRUCOST	Données sur le climat, y compris les combustibles fossiles, l'alignement avec l'Accord de Paris	Abonnement prolongé en 2022 pour inclure le risque climatique physique et de transition
FACTSET	Chiffre d'affaires des entreprises par activité	Extension de la licence en 2021 à l'équipe d'investissement responsable
MSCI	Notation ESG comparée à notre système interne START, exclusions et filtrage de l'implication des entreprises	Depuis 2012
ISS	Service de filtrage des controverses et de vote par procuration	Depuis 2015
BEYOND RATING	Notation ESG comparée à notre système interne de notation souverain	Examen des fournisseurs de données ESG relatives aux pays Utilisation pour filtrer efficacement les ratifications par pays

RESSOURCES FINANCIÈRES

Carmignac est convaincu que l'investissement dans les technologies liées à l'ESG permet de rendre les processus d'investissement plus efficaces, d'améliorer la précision et de fournir la base d'un reporting transparent. Carmignac s'est engagé à être le moins dépendant possible des fournisseurs de données tiers pour les exigences de publication d'indicateurs ESG, mais à les utiliser pour importer les données brutes des sociétés afin que la méthodologie de calcul et sa transparence puissent être assurées par Carmignac. Au cours de chacune des années 2021 et 2022, un budget supplémentaire et conséquent a été déployé avec cet objectif et au travers du développement informatique de l'architecture du système, l'agrégation des données et la gestion de projets spécialisés. Nous pensons que cet investissement en vaut la peine car il est nécessaire pour atteindre nos objectifs à long terme d'investissement durable.

FORMATION

La formation trimestrielle programmée des employés est primordiale pour garantir que les politiques d'investissement responsable et de durabilité sont appliquées de manière appropriée.

En 2021, des formations internes trimestrielles ont été dispensées par l'équipe d'investissement responsable pour soutenir les autres équipes de Carmignac (à savoir le marketing et chaque équipe commerciale régionale). Une formation ad hoc a été dispensée aux équipes juridiques, de conformité et de gestion des risques sur les réglementations de l'UE en matière d'information sur le développement durable, sur les implications des amendements de la directive MiFID II (Market in Financial Instruments Directive II) et sur le développement durable, y compris les classifications et les stratégies des fonds. La formation de l'équipe d'investissement s'est concentrée sur le risque climatique et l'alignement avec la taxonomie de l'UE et l'alignement avec une sélection d'Objectifs de Développement Durable.

Certains employés ont suivi la certification ESG du Chartered Financial Analyst (CFA) ainsi que d'autres formations ESG ad hoc en ligne. Les registres de formation de l'ensemble du personnel sont conservés dans le cadre de nos obligations en matière de label de durabilité (label français «fonds ISR», label belge «Towards Sustainability»), et sont disponibles pour consultation.



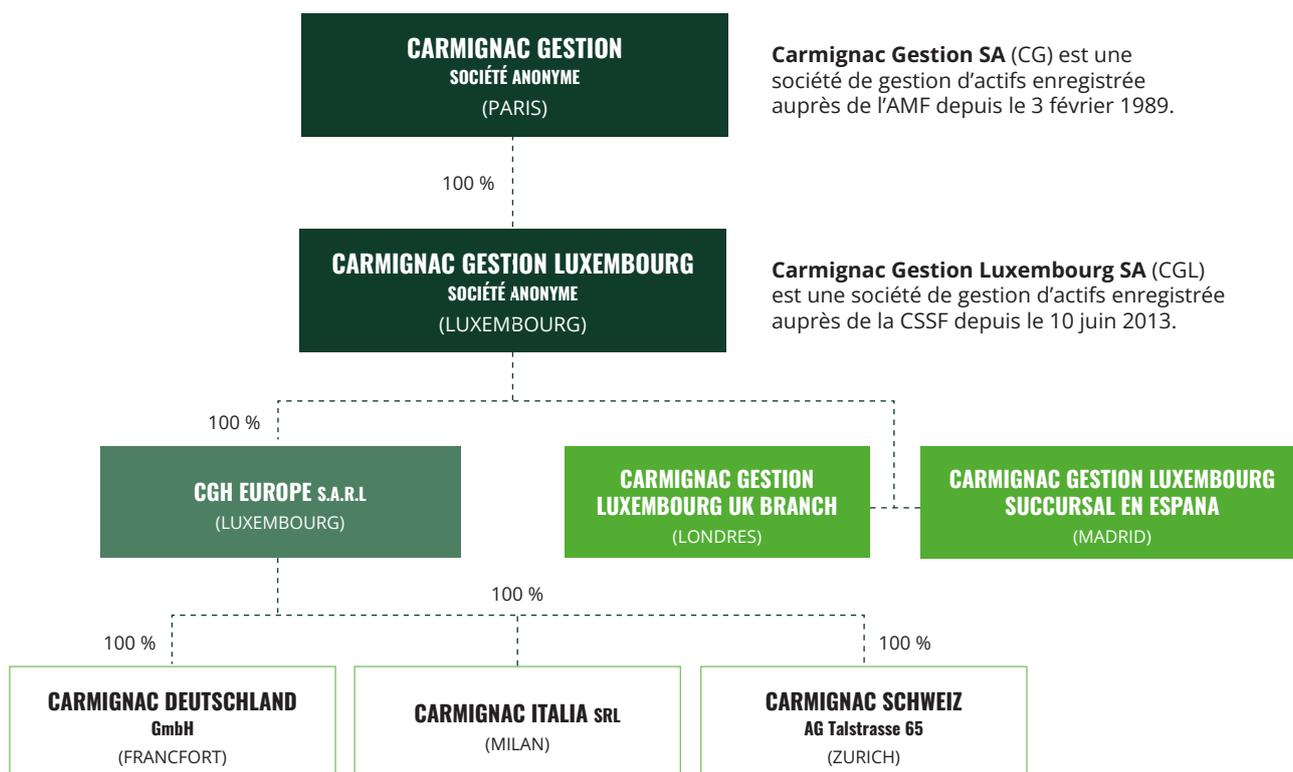
3

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU NIVEAU DE LA GOUVERNANCE



NOTRE STRUCTURE ET NOTRE GOUVERNANCE

Carmignac est actuellement composée de deux sociétés de gestion d'actifs, de 4 filiales et de 2 succursales proposant une gamme de FCP français, de SICAV luxembourgeoises Carmignac Portfolio et de fonds immatriculés au Royaume-Uni, permettant à Carmignac de proposer des véhicules et des produits d'investissement adaptés aux besoins et aux juridictions des investisseurs locaux.



FOCUS SUR NOTRE GOUVERNANCE EXÉCUTIVE

Carmignac est une société majoritairement familiale, qui garantit une approche entrepreneuriale à ses cadres supérieurs, par le biais d'une structure d'actionariat qui crée un alignement commun avec nos investisseurs.

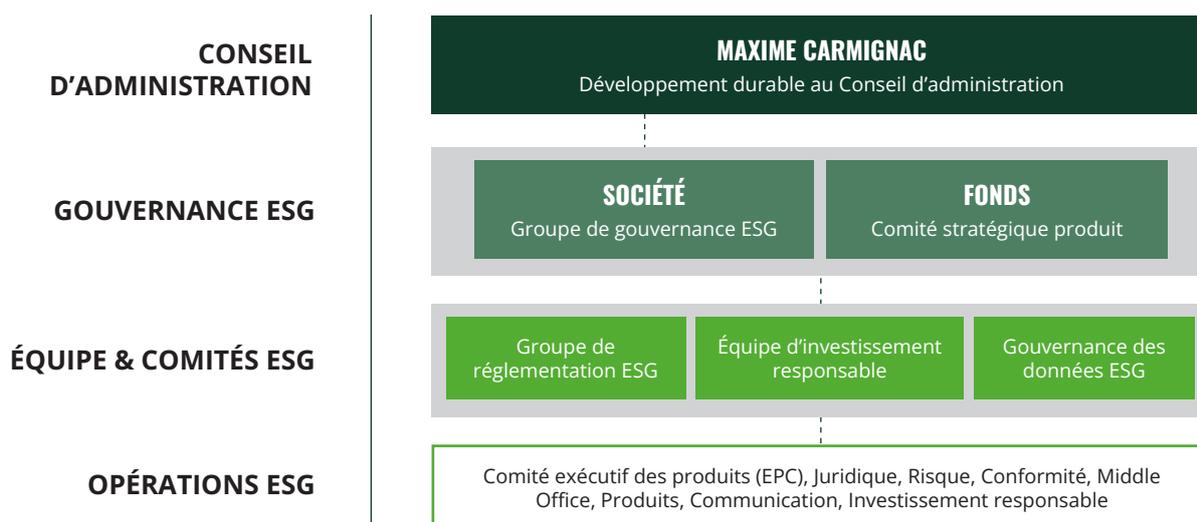
Elle est dirigée par le Président Directeur Général et le Directeur Général Délégué sous la supervision du Conseil d'Administration, soutenu par un comité d'audit, un comité de rémunération et de nomination et l'assemblée générale des actionnaires. Le Conseil d'administration de Carmignac Gestion est composé de 11 membres internes et externes.

Edouard Carmignac, PDG de Carmignac, est le président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a pour mission de concevoir et de superviser la stratégie opérationnelle de l'entreprise. Il se réunit au moins deux fois par an et lorsque cela est nécessaire.

Deux membres du conseil d'administration ont une expérience particulièrement pertinente en matière d'ESG: Maxime Carmignac, qui est responsable de la philosophie de durabilité de l'entreprise et de la manière dont elle est mise en pratique dans l'ensemble de la société et avec nos investissements, comme mentionné ci-dessus. Deuxièmement, Christof Kutscher, qui a rejoint le Conseil d'Administration de Carmignac en 2020, est également président de HSBC Pollination Climate Asset Management, un gestionnaire d'actifs dédié à la transition vers un avenir net zéro et résilient au changement climatique.

FOCUS SUR NOTRE GOUVERNANCE ESG

Les valeurs et la stratégie de Carmignac en matière d'investissement responsable au sein du Conseil d'Administration de Carmignac s'expriment à travers le leadership et le soutien de Maxime Carmignac, Directrice Générale de la succursale britannique de Carmignac. Elle dirige la philosophie, la stratégie et l'innovation en matière d'investissement responsable au niveau de la société.



Le **groupe de gouvernance ESG** est composé de certains membres de notre Comité de développement stratégique interne, tels que le Directeur Général, les responsables des équipes d'investissement, la Directrice de Carmignac UK, ainsi que le Stewardship Director et le responsable mondial de la conformité, qui ont la responsabilité finale et la capacité de décision pour toutes les activités de responsabilité actionnariale au niveau de la société. Ce groupe s'est réuni fréquemment en 2020 compte tenu des nombreuses évolutions des données et procédures ESG qui ont été mises en œuvre. En 2021, étant donné que la phase intense de la feuille de route de l'IR était achevée, moins de réunions de gouvernance ESG ont été nécessaires.

Le **Comité stratégique produit** est tout aussi essentiel en ce qui concerne les politiques ESG au niveau du fonds. Dirigé par la Directrice générale de Carmignac UK, Maxime Carmignac, il est également composé de parties prenantes clés, notamment le Stewardship Director, le Responsable mondial des ventes et le Directeur Général. Des décisions importantes au niveau des fonds sont prises par le comité, comme la classification de nos fonds dans les catégories « Article 8 » et « Article 9 » du règlement de l'Union européenne (UE) sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR).

4

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT ET POLITIQUE DE VOTE



En tant qu'investisseur responsable gérant des portefeuilles à fortes convictions, l'actionnariat actif fait partie intégrante de la stratégie globale de Carmignac et constitue le fondement de notre approche. Nous croyons fermement à une philosophie de gestion axée sur les parties prenantes et, au niveau de l'engagement, nous dialoguons avec les équipes de Direction des entreprises, les membres des Conseils d'Administration, les experts sectoriels et autres parties prenantes sur nos positions en actions et en obligations. Bien que l'engagement puisse être le catalyseur d'un changement réel dans l'ambition et la performance ESG des entreprises, nous reconnaissons que la réussite de l'engagement n'est pas systématique. Sans chercher à micro-manager ou à piloter les entreprises en leur disant ce qu'elles doivent faire, nous considérons que notre rôle est celui d'un gérant de capitaux, qui aide les entreprises à définir leur orientation afin d'accompagner une trajectoire positive.



Carmignac applique une politique d'engagement à tous ses fonds, qu'il s'agisse de l'Article 6, 8 ou 9 du règlement européen SFDR 2019/2088.



QUI MÈNE LE DIALOGUE ?

Le dialogue avec les entreprises est assuré par les 3 groupes au sein de l'équipe d'investissement : les analystes recherche, les gérants de portefeuille, les analystes ESG et l'analyste gouvernance. L'analyste gouvernance coordonne le plan d'engagement en faisant appel aux analystes ESG pour leur domaine d'expertise et en collaborant avec les analystes sectoriels et les gérants de portefeuille pour les décisions conjointes de justification de l'engagement du dialogue, tandis que la supervision de la politique d'engagement est assurée par le CIO, Edouard Carmignac, et la Directrice Générale, Maxime Carmignac.

En outre, sur le plan opérationnel, un groupe de gouvernance de l'investissement responsable, composé de Maxime Carmignac, du Stewardship Director et de l'analyste gouvernance, décide du programme annuel d'engagement et assure une surveillance continue.

PARTAGE D'INFORMATIONS

Chaque semaine, les synthèses des actions d'engagement menées par l'équipe d'investissement responsable auprès des entreprises sont communiquées à l'équipe d'investissement afin de mettre en évidence les principaux points des discussions avec les entreprises et les éventuels suivis.



Toutes les actions d'engagement auprès des entreprises sont également enregistrées dans une base de données front office et partagées entre l'équipe d'investissement responsable et les équipes d'investissement afin de surveiller les entreprises dans lesquelles nous investissons. Les informations enregistrées comprennent les notes des échanges, un résumé des échanges et les points d'action identifiés et demandés à l'entreprise.



AUDIT DE NOS DOSSIERS D'ENGAGEMENT

Chez Carmignac, 13 de nos fonds ont le label ISR français. Dans le cadre des audits de label, plusieurs fois par an, notre démarche et nos dossiers d'engagement sont audités par un tiers (Ernst and Young). C'est l'occasion d'améliorer la communication auprès de nos clients sur ce sujet en partageant les bonnes pratiques du secteur et en respectant les attentes accrues du label en matière de transparence. En 2021, nous avons pris en compte la recommandation du cabinet et avons inclus le nombre d'actions d'engagement réalisées par fonds, une information qui apparaîtra dans nos rapports annuels.

NOUS AVONS IDENTIFIÉ 5 TYPES D'ENGAGEMENTS :

1.

Risque ESG :

ces actions d'engagement sont déclenchées par une mauvaise note E, S ou G dans notre système exclusif de notation et de recherche, START, ou par une note faible octroyée par un important fournisseur de notation externe.

2.

Thème :

ces actions d'engagement proactives sont axées sur nos trois thèmes prioritaires d'engagement : le changement climatique, la émancipation et le leadership.

3.

Impact :

nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la progression de leur modèle économique pour identifier leur intentionnalité, la manière dont elles entendent créer de la valeur ajoutée et enfin mesurer leurs résultats pour créer une valeur sociétale et environnementale.

4.

Comportement controversé :

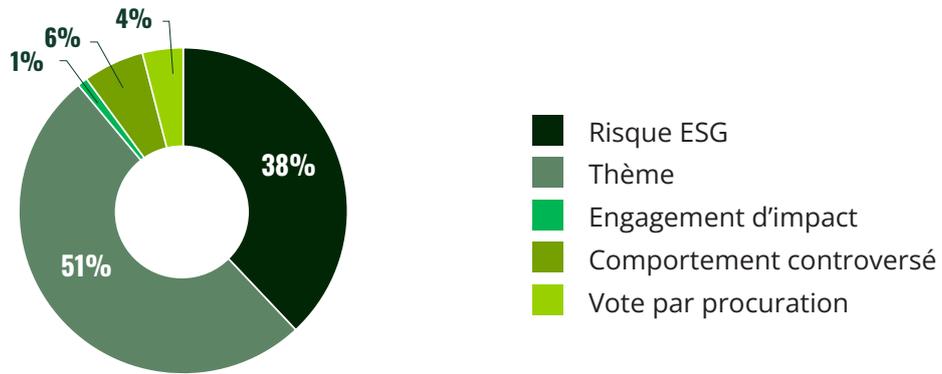
ces actions d'engagement peuvent avoir lieu auprès des entreprises qui violent les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et/ ou les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elles peuvent également avoir lieu à la suite d'un événement important survenu dans l'entreprise, susceptible d'être significatif pour l'entreprise en portefeuille, notamment pour sa situation financière et sa réputation.

5.

Décision de vote par procuration :

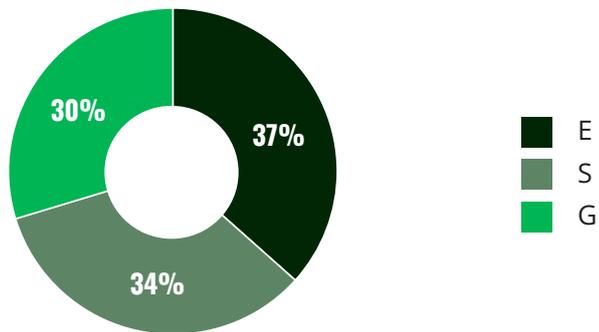
il s'agit des conférences téléphoniques ou des réunions en présentiel organisées avant et/ou après l'assemblée générale d'une société. L'objectif est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise.

RÉPARTITION DES TYPES D'ENGAGEMENT EN 2021*



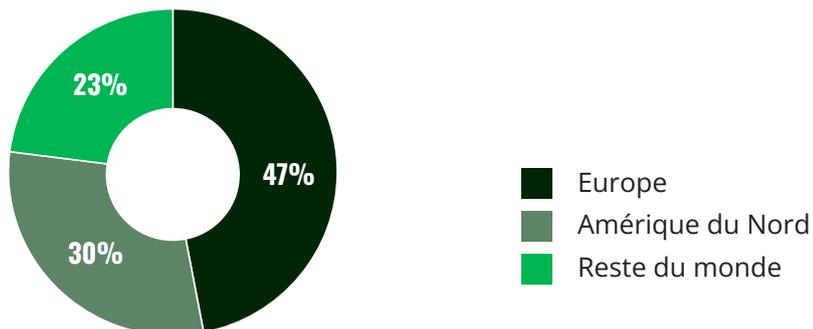
Nous avons observé une répartition similaire entre les engagements environnementaux, sociaux et de gouvernance...

ENGAGEMENT 2021 PAR CATÉGORIE*



... dans les nombreuses régions dans lesquelles nous investissons

ENGAGEMENT 2021 PAR RÉGION*





L'ENGAGEMENT DANS LA PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

En 2021, nous avons privilégié notre engagement sur trois thèmes cohérents avec la philosophie d'investissement de Carmignac et ses opinions à long terme pour guider nos priorités et notre activité en matière d'engagement :



Changement climatique

Nous pensons que chaque entreprise a un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous travaillons avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour garantir la transparence en matière d'émissions de carbone et la transition vers des politiques respectueuses du climat.



Responsabilisation

Nous sommes convaincus que les collaborateurs sont l'actif le plus précieux d'une entreprise, lorsque l'on prend soin d'eux. Nous demandons aux entreprises dans lesquelles nous investissons de se concentrer sur la gestion efficace de leur capital humain pour assurer l'engagement et la satisfaction des collaborateurs.



Leadership

Nous croyons en la création de valeur à long terme par des entreprises capables d'innover pour offrir sans cesse les meilleures solutions à leurs clients. Nous aidons les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter une vision à long terme, en tirant parti de notre propre héritage en tant que société familiale et entrepreneuriale.

Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actions d'engagement axées sur ces thèmes :

ENGAGEMENT ACTIONNARIAL - ÉTUDE DE CAS N°1



TOTAL ENERGIES

Secteur : Oil & Gas

Région : Europe

Participation de Carmignac : Les actions de la société sont détenues dans Carmignac Portfolio Green Gold, notre fonds thématique ESG qui investit dans des sociétés innovantes qui luttent activement contre le changement climatique ou qui contribuent à l'atténuation du changement climatique dans l'ensemble des chaînes de valeur des énergies renouvelables et de l'industrie.

Objectif(s) d'engagement : Conformément à la politique d'engagement de Carmignac, les récentes controverses entourant les activités de l'entreprise au Myanmar, un pays politiquement instable, ont motivé notre décision de contacter la société. Nous avons travaillé conjointement avec l'équipe d'investissement en actions pour déterminer l'approche d'engagement, y compris les objectifs suivants :

- assurer une gestion appropriée des risques géopolitiques dans le contexte de la présence de l'entreprise au Myanmar à travers la production de gaz dans le champ gazier offshore de Yadana ;
- s'assurer que l'entreprise poursuit ses efforts en matière de transition énergétique, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris.

Méthode d'engagement : Carmignac a estimé opportun de contacter directement l'équipe des relations avec les investisseurs de l'entreprise pour évoquer les problèmes identifiés conformément aux objectifs décrits ci-dessus.

Synthèse de l'engagement : Notre engagement auprès de l'entreprise dans le cadre de ses activités au Myanmar nous a permis d'obtenir un aperçu des dispositifs de contrôle internes mis en place par la société pour surveiller la situation et de mieux comprendre les raisons pour lesquelles elle a choisi de maintenir ses activités dans la région. La société a expliqué les risques associés à la décision de quitter le site d'exploitation, y compris pour la sécurité de son personnel local. La société a également précisé ses « lignes rouges » concernant toute participation à un projet mené dans une région politiquement instable : la sécurité des employés et les sanctions internationales.

En ce qui concerne les questions liées à la transition énergétique, nous nous sommes concentrés sur la recherche et le développement, les dépenses d'investissement et le chiffre d'affaires. Ce que nous avons compris, c'est qu'à l'avenir, l'entreprise continuera d'investir dans le gaz naturel en tant que « combustible de transition » afin de faciliter la transition énergétique. À noter que depuis janvier 2022, le gaz a été inclus dans le projet de taxonomie de l'UE ; il émet deux fois moins de CO₂ que le charbon lors de sa combustion. Parallèlement, l'entreprise se lance dans les filières de l'hydrogène et des biocarburants pour soutenir la mobilité durable. Nous pensons que TotalEnergies reste déterminée à se réinventer (pas seulement en changeant de nom) et à répondre de manière pragmatique aux défis posés par le changement climatique.

Résultat et prochaines étapes : En tant que gérants de capitaux ayant le devoir d'enquêter sur ce type de zones d'ombre, nous avons posé des questions précises sur les mécanismes de contrôle internes et la gouvernance de l'entreprise afin de la tester et de rassembler le plus d'éléments possible sur la situation au Myanmar. Nous notons que depuis notre engagement et suite à la pression exercée par les ONG et les investisseurs, l'entreprise a publiquement fait part de son soutien à des sanctions ciblées sur les revenus gaziers du Myanmar et a officiellement annoncé son retrait du pays. Nous continuerons à suivre de près l'évolution de la situation. En outre, compte tenu de l'inclusion de cette société dans le fonds Carmignac Green Gold, il est essentiel de continuer à surveiller son approche de la transition vers une économie à plus faibles émissions.



CARNIVAL

Secteur : Hôtels, restaurants et loisirs

Région : Amérique du Nord et Royaume-Uni
(double cotation)

Participation de Carmignac : Plusieurs fonds obligataires de Carmignac sont investis dans la société.

Objectif(s) d'engagement : En tant qu'investisseurs à long terme, lorsque l'une de nos sociétés en portefeuille se voit attribuer une mauvaise note ESG par des fournisseurs de données de premier plan, nous cherchons à en comprendre les raisons et nous l'encourageons à prendre des mesures. Il est important que les entreprises agissent en cas d'attribution d'une mauvaise note ESG compte tenu des conséquences potentielles en termes d'allocation du capital. Ces notes sont de plus en plus utilisées par les investisseurs qui cherchent à intégrer les critères ESG dans leurs investissements.

Méthode d'engagement : Carmignac a estimé opportun de contacter directement l'équipe des relations avec les investisseurs de l'entreprise pour évoquer les problèmes identifiés conformément aux objectifs décrits ci-dessus.

Synthèse de l'engagement : Sur le plan environnemental, nous avons interrogé l'entreprise sur les mesures prises pour résoudre les problèmes liés à la pollution. L'entreprise a expliqué un certain nombre d'initiatives qu'elle met en œuvre et les défis auxquels elle est confrontée. Ce dialogue nous a permis de comprendre que les recherches ESG rétrospectives ne rendent pas pleinement compte des actions correctives prospectives mises en œuvre par l'entreprise. Nous estimons que nos initiatives d'engagement direct auprès de l'entreprise ont été bénéfiques. Elles nous ont permis par exemple de comprendre le projet de déploiement de navires au GNL (gaz naturel liquéfié) de l'entreprise (qui représentent la majorité des nouvelles commandes) et de conversion de certains navires à l'hydrogène à l'avenir.

De plus, les controverses concernant la gestion des déchets ont été identifiées comme un problème important. La société travaille sur les recommandations et exigences fixées par la loi suite à l'incident ayant affecté Princess Cruises. Elle a expliqué les mesures prises pour remédier à ce problème, notamment la fixation d'objectifs clairs en matière de réduction des déchets.

Sur le plan social, nous avons choisi de concentrer nos initiatives d'engagement sur les perturbations causées par la pandémie, du point de vue tant des clients que des employés. L'entreprise a expliqué les mesures prises pour protéger la santé et la sécurité de ses employés et de ses clients, y compris les protocoles sanitaires.

Résultat et prochaines étapes : Dans l'ensemble, ce dialogue a confirmé que la réalité était souvent plus complexe que ce que laissent entendre les médias ou les notes ESG. Nous avons recontacté l'entreprise en 2021 pour une deuxième série d'entretiens. Vers la fin de l'année 2021, un fournisseur de données ESG reconnu a commencé à formuler des conclusions similaires en relevant la note de l'entreprise, ce qui nous conforte dans notre conviction que l'orientation est positive. Nous continuerons à surveiller les pratiques de l'entreprise et à reprendre contact avec elle à l'avenir si nécessaire.

POURQUOI NOUS COLLABORONS

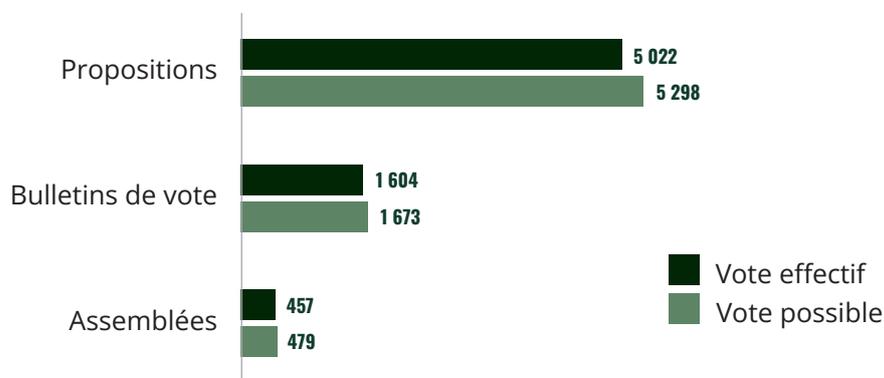
Carmignac considère que l'engagement direct et l'engagement collaboratif ont tous deux de la valeur, et que c'est la combinaison des deux qui conduit à une responsabilité actionnariale plus influente et plus efficace. C'est en unissant leurs forces que les investisseurs peuvent influencer les entreprises dans lesquelles ils investissent sur les questions ESG importantes, notamment face à des risques systémiques et de marché.

NOTRE ENGAGEMENT À EXERCER NOS DROITS DE VOTE

Carmignac estime que l'exercice effectif de notre responsabilité actionnariale ne se limite pas au dialogue avec les entreprises dans lesquelles nous investissons. Nous exerçons également notre actionnariat actif par le biais du vote par procuration conformément aux processus décrits dans notre Politique de vote. Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II(X) (Shareholder Rights Directive), nous fournissons dans cette section des informations relatives à l'exécution de notre politique d'engagement actionnarial en matière de vote. Il s'agit d'un élément essentiel de notre engagement auprès des entreprises. Carmignac s'efforce d'exercer tous ses droits de vote en visant un taux de participation de 100 % sur l'ensemble de ses participations. En 2021, nous avons voté **5 022** résolutions à **457** assemblées.

Bien que nous visions une participation de 100 % aux droits de vote de nos positions en actions, Carmignac a voté à 95,41 % des assemblées où elle détenait un droit de vote en 2021. Les votes manqués sont dus à des aspects techniques du vote par procuration, tels que la mise en place tardive du vote pour un nouveau fonds, des problèmes de procuration et une erreur manuelle.

ACTIVITÉ DE VOTE EN 2021*



VOTE AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Afin d'assurer la cohérence de nos décisions de vote et compte tenu de notre engagement envers nos clients à encourager les entreprises dans lesquelles nous investissons à adopter des principes et un comportement encourageant en matière d'ESG, nous avons décidé de nous appuyer sur les principes énoncés dans la Politique ESG définie par notre mandataire, Institutional Shareholder Services (ISS). Les gérants de portefeuille examinent les votes de leurs positions et sont responsables en dernier ressort de la décision de vote. La Politique de vote d'ISS et les recommandations associées servent à éclairer leur décision. L'équipe d'Investissement Responsable de Carmignac fournit également des informations et une expertise précieuse sur les « votes clés », comme décrit dans notre Politique de vote. Des facteurs complémentaires peuvent être pris en compte par le gérant de portefeuille, tels que l'engagement, la recherche par des tiers ou d'autres considérations concernant, par exemple, les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve une entreprise. Une fois la décision de vote prise par le gérant de portefeuille, celui-ci la communique par e-mail à notre équipe de middle office qui est responsable de la bonne exécution de tous les votes.

VOTE AUX ASSEMBLÉES DES PORTEURS D'OBLIGATIONS

Bien que les assemblées des porteurs d'obligations au sein de nos portefeuilles soient rares, Carmignac s'est engagée à viser une participation de 100 % en 2022. Nous collaborons avec notre mandataire pour nous assurer que nous exerçons notre droit de vote lors de toutes les assemblées des porteurs d'obligations. Pour plus d'informations, la Politique de vote de Carmignac décrit notre approche en matière de vote lors des résolutions des assemblées annuelles ou extraordinaires, ainsi que nos processus de vote internes, y compris en ce qui concerne le prêt de titres et les spécificités des assemblées des porteurs d'obligations.

RECOURS À DES MANDATAIRES

Conformément à notre engagement pour l'actionnariat actif, nous prenons au sérieux notre responsabilité d'exercer nos droits de vote. Nous pouvons voter contre la direction d'une société lorsque :

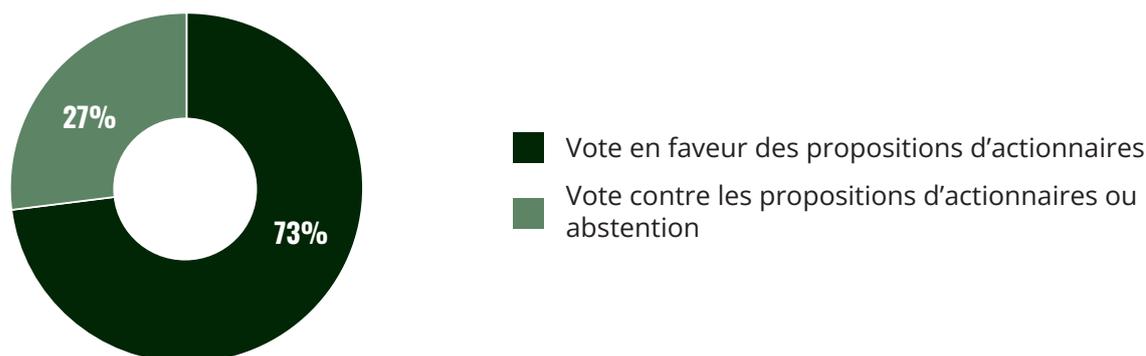
- ▶ Nous nous sommes engagés avec une entreprise et nous décidons d'intensifier notre engagement ;
- ▶ La politique ou le comportement d'une entreprise ne répond pas à nos attentes minimales en matière d'ESG dans le cadre de notre politique de vote.

Un nombre croissant d'investisseurs ont utilisé leur droit de présenter des propositions d'actionnaires durant la saison 2021 des assemblées générales, et Carmignac a soutenu bon nombre de ces propositions conformément à notre politique de vote. Nous avons voté en faveur de **85** propositions d'actionnaires en 2021. Cela représente un vote de soutien à **73 %** des propositions d'actionnaires que nous avons votées.

VOTES POUR / CONTRE LA DIRECTION EN ASSEMBLÉE



VOTE SUR LES RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES*



LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS



Sujet de la résolution : L'apparition de votes « say on climate » a été l'un des points forts de la saison des votes 2021. Son approche est similaire à celle du « say on pay », qui existe depuis longtemps dans le paysage des assemblées générales des actionnaires et est utilisé par les entreprises pour soumettre régulièrement à l'approbation des actionnaires les enveloppes de rémunération des administrateurs exécutifs.

Nous avons vu en 2021 diverses propositions « say on climate ». Elles sont présentées par la direction de l'entreprise ou par les actionnaires eux-mêmes et donnent généralement la possibilité aux actionnaires de se prononcer régulièrement (c'est-à-dire approuver ou désapprouver) sur les plans de transition climatique de l'entreprise.

Nom de l'entreprise objet du vote et secteur : Unilever (biens personnels)

Région : Europe

Enjeu : Lors de son AG 2021, la direction de la société a soumis au vote des actionnaires le plan d'action de la société pour la transition climatique.

Carmignac estime que chaque entreprise a un rôle à jouer dans la lutte contre le changement climatique. Nous prenons au sérieux notre responsabilité de travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour parvenir à la transparence en matière d'émissions carbone et à la transition vers des politiques respectueuses du climat. Ce vote a été examiné par l'équipe Investissement Responsable, qui a analysé les informations et les engagements de la société sur la transition climatique et vérifié s'ils étaient conformes à nos attentes. L'équipe a également examiné les recommandations formulées par la politique de durabilité d'ISS avant de recommander au gérant de portefeuille de voter en faveur du plan. Au moment de formuler sa recommandation de vote, l'équipe Investissement Responsable a pris en compte un certain nombre d'engagements de la société, notamment ses objectifs climatiques à court, moyen et long terme, ainsi que son engagement à atteindre zéro émission nette d'ici 2039.

Résultat et prochaines étapes : Le gérant de portefeuille a suivi la recommandation de vote éclairée de l'équipe d'investissement responsable et Carmignac a soutenu la proposition de la direction. Plus de 99 % des actionnaires votants de la société ont soutenu la résolution.

LE VOTE EN PRATIQUE : ÉTUDES DE CAS

Conformément aux exigences de la directive européenne SRD II, Carmignac met à disposition le détail complet de ses votes pour l'année sur son site internet ainsi que des rapports de vote et d'engagements trimestriels⁽⁷⁾.



(7) Source : https://www.carmignac.fr/fr_FR/analyses-marche/flash-note/un-debut-d-annee-actif-7093

5

INFORMATIONS RELATIVES A LA TAXONOMIE EUROPENNE ET AUX COMBUSTIBLES FOSSILES



Deux de nos fonds de droit français couverts par ce rapport ont un objectif environnemental, et en ce sens rapportent annuellement sur leur pourcentage d'alignement avec la taxonomie européenne depuis 2022 :

Carmignac Investissement : https://www.carmignac.fr/AR_CI_1_FR_fr.pdf?source=website

Carmignac Emergents : https://www.carmignac.fr/AR_CE_5_FR_fr.pdf?source=website

Cette section sera complétée avant entrée en vigueur des dispositions applicables de l'article avant le 30 juin 2023.

6

STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC L'ACCORD DE PARIS POUR LIMITER LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

(Article 2 et 4)

L'ENGAGEMENT DE CARMIGNAC VIS-À-VIS DE L'ACCORD DE PARIS (2015)

En janvier 2020, Carmignac est devenu signataire de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) et nous avons construit notre Rapport Climat ainsi que nos engagements sur ce sujet autour des 4 piliers de la TCFD que sont la Gouvernance, la Stratégie, la Gestion des risques et les Indicateurs de Performance. Carmignac procédera à la mesure des risques climatiques physiques et de transition de ses portefeuilles en 2022.

Pour aller plus loin, et dans le contexte de la loi Energie-Climat, Carmignac Gestion SA et les fonds couverts par ce rapport⁽⁸⁾ souhaite encadrer sa politique climatique en référence à l'article 2 de l'Accord de Paris (2015) qui stipule :

« a) Maintenir l'augmentation de la température moyenne mondiale bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels et poursuivre les efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1.5°C par rapport aux niveaux préindustriels, en reconnaissant que cela réduirait considérablement les risques et les impacts du changement climatique ; b) Accroître la capacité d'adaptation aux effets néfastes du changement climatique et favoriser la résilience climatique et un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre, d'une manière qui ne menace pas la production alimentaire ; et c) Rendre les flux financiers compatibles avec une trajectoire vers de faibles émissions de gaz à effet de serre et un développement résilient au climat. »

Deuxièmement, à la lumière de l'Article 4 de l'Accord de Paris, le Groupe Carmignac prendra l'initiative en tant que gestionnaire d'actifs et contribuera aux effets de l'atténuation du changement climatique à la fois dans nos opérations en tant que société, et dans les entreprises dans lesquelles nous investissons. Avec des investissements à la fois dans les marchés développés et émergents, nous reconnaissons que les pays en développement ne progresseront pas à la même vitesse, et nous nous engageons à utiliser notre influence pour encourager les meilleures pratiques, la clarté et la transparence des sociétés dans lesquelles nous investissons en ce qui concerne leurs politiques climatiques. Le Groupe Carmignac s'appuiera de manière significative sur le cadre d'analyse de la TCFD pour s'engager auprès des entreprises afin de comprendre leur gouvernance, leur stratégie, leur gestion des risques et les mesures mises en place par rapport à leurs ambitions, objectifs et impacts climatiques. Le Groupe Carmignac reconnaît que la réduction des émissions de carbone dans les opérations, les produits et les services des entreprises, ainsi que des émissions directes et indirectes en amont et en aval, peut être un processus de longue haleine. C'est pourquoi, en tant qu'entité Carmignac Gestion SA et pour les fonds couverts par ce rapport, nous chercherons à nous engager sur une feuille de route détaillant une approche progressive de la réduction des émissions sur le long terme, avec des objectifs d'émissions fixés conformément aux objectifs de l'Union européenne pour 2030, puis tous les cinq ans avec une ambition d'atteindre un objectif de zéro émission nette en 2050. Une description détaillée de cette feuille de route sera décrite dans ce présent rapport.

CARMIGNAC, UNE ENTREPRISE NEUTRE EN CARBONE

Le Groupe Carmignac a déjà pris des mesures importantes pour réduire ses propres émissions de carbone dans le cadre de ses activités réparties dans 7 bureaux en Europe, grâce à des pratiques environnementales concernant les déchets, l'eau et les l'efficacité énergétique. En outre, nous avons mesuré et compensé nos émissions scope 1 (directes) et 2 (indirectes liées aux consommations énergétiques), et la plupart de ses émissions de scope 3 (voyages et déplacements professionnels et utilisation du cloud), pour ses opérations depuis 2019. Nous avons fait appel à un consultant climatique reconnu, Climate Partner, pour établir un programme de compensation doublement certifié, dont les détails sont disponibles sur le [lien](#) vers le contrat de compensation de Climate Partner (Climate Partner offsetting contract). Depuis 2019, Carmignac a compensé 2 629,6 t de CO₂.

LES ÉMISSIONS ACTUELLES DE CARMIGNAC ET LES PRATIQUES AU SEIN DE SA GAMME DE FONDS

Conformément à la Loi 2015-992 du 17 août 2015, relative à la Transition Énergétique Article 173, Carmignac Gestion SA ainsi que les compartiments de la SICAV de Carmignac Gestion Luxembourg mesurent les émissions de carbone (émissions totales, intensité carbone, % de combustibles fossiles) de chacun de ses portefeuilles (détention d'actions et d'obligations d'entreprises) dont les résultats sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds couvert. Depuis 2019, les fonds Carmignac pour lesquels ces calculs sont réalisés sont inférieures de 63% à 53% en termes d'émissions de carbone (Scope 1 et 2) en termes d'intensité carbone (tonnes de CO₂ / M€ de chiffre d'affaires) par rapport au montant équivalent investi au sein des fonds mais pour les indices de référence pertinents. Cette empreinte carbone relativement faible a été obtenue en partie grâce aux objectifs d'émissions de carbone mis en place pour la majeure partie de la gamme de fonds actions qui inclut Carmignac Investissement et Carmignac Emergents dans le périmètre de ce rapport. Les émissions de carbone des fonds ayant des objectifs d'émissions de carbone comparées à leurs indices de référence respectifs peuvent être consultées dans les fiches mensuelles de chaque fonds couvert par cette analyse, publiées sur la page web des fonds Carmignac. Ces objectifs sont pour la plupart des objectifs relatifs où les émissions des fonds doivent rester 30% en dessous des émissions relatives des indices de référence respectifs. Le fonds Carmignac China New Economy (Fonds Commun de Placement) et son équivalent en compartiment de SICAV luxembourgeoise, le fonds Carmignac Portfolio China New Economy, ont mis en place une réduction absolue de 5% par an de l'intensité carbone (émissions de tonnes de CO₂/million de revenus) avec une année de référence fixée au 31 décembre 2021.

QUELLES SONT LES INTENTIONS DE CARMIGNAC GESTIONS SA POUR INTÉGRER LES OBJECTIFS QUANTITATIFS D'ALIGNEMENT SUR L'ACCORD DE PARIS DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT ?

- Appliquer un processus de suivi sur 12 mois maximum à compter du 30 juin 2022 de l'alignement du portefeuille sur l'Accord de Paris sur différentes périodes, avec différentes conditions de marché, niveaux d'inflation, prix du pétrole et constructions de portefeuilles.
- Fixer une année de référence des émissions de carbone pour Carmignac Gestion SA (en tant que consolidation des fonds dont Carmignac Gestion SA est la société gérée habilitée, FCP français) et les autres fonds qui seront dans le périmètre de ce rapport à partir du 31 décembre 2023.
- Extension des calculs d'alignement avec l'Accord de Paris mesurés en degrés pour tous les portefeuilles du Groupe Carmignac, ce qui inclut les fonds actions, obligataires et diversifiés.
- Intégrer les estimations d'émissions des entreprises de S&P Trucost en tant que fournisseur de données sur les émissions de carbone au-delà de 2025 lorsque l'ensemble des données sera disponible, ce qui est prévu avant fin 2022.
- Mettre en œuvre l'impact des risques climatiques physiques et inhérents à la transition dans les objectifs d'alignement des émissions de carbone.
- Introduire progressivement la mesure des émissions de carbone du scope 3 à mesure que la couverture et la précision des données s'améliorent.
- Documenter les objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris, la méthodologie et les intentions de calcul de l'année de référence dans la documentation précontractuelle des fonds correspondants et en informer les porteurs de parts.
- Appliquer une approche cible au niveau de l'entité pour Carmignac Gestion SA en conséquence, approuvée par notre direction générale.

CADRE D'ANALYSE ET OBJECTIFS PROPOSÉS

Utiliser l'initiative d'investissement alignée sur l'accord de Paris ([Paris Aligned Investment Initiative PAII](#)) ainsi que les lignes directrices de la transition climatique ([Climate Transition Benchmark, CTB](#)) et du référentiel d'alignement sur l'Accord de Paris (Paris Aligned Benchmark, PAB) pour structurer notre approche vis-à-vis des objectifs d'alignement sur l'Accord de Paris.

LES OBJECTIFS QUE NOUS PROPOSONS À PARTIR DE 2024

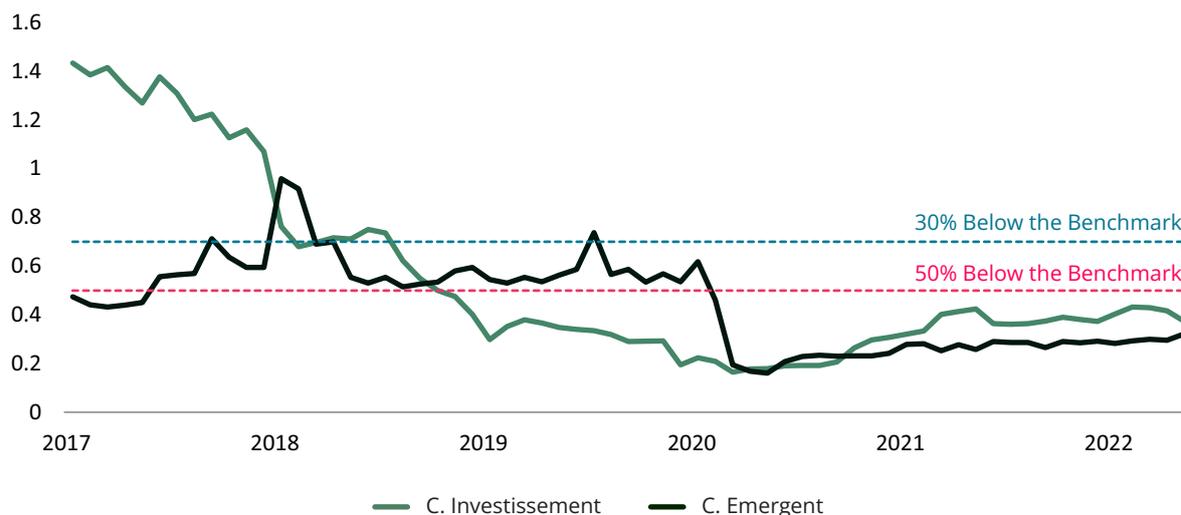
- Maintenir un niveau relatif d'émissions de carbone 30 % (CTB) inférieur à l'indice de référence pour les fonds d'actions concernés*, avec une augmentation possible à 50 % (PAB)**.
- Introduire une baisse moyenne annuelle absolue de 7 % de l'intensité de CO₂, ce qui se traduit par une réduction de l'intensité de CO₂e de ~40 % d'ici 2030.
- Déclarer des objectifs de réduction des émissions de carbone à partir de 2030 pour 2035, 2040, 2045 et 2050.

*16 sur 26 Fonds de la gamme actions et mixtes du Groupe Carmignac au 31 décembre 2021.

**Les données passées ne représentent pas une garantie des données futures.

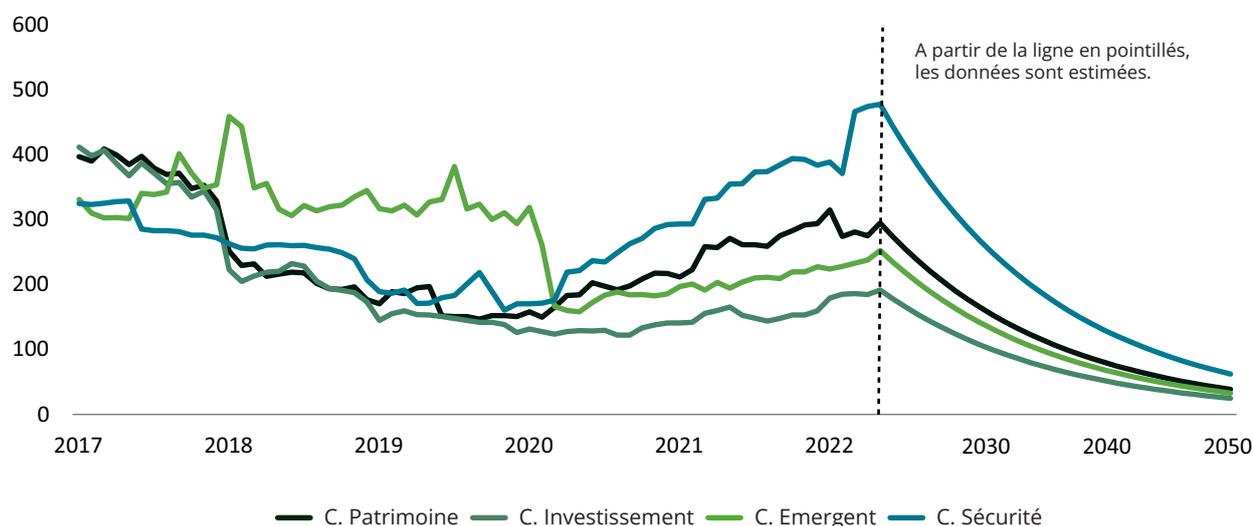
OBJECTIF 1 : Maintenir un niveau d'émissions de carbone 30 % (CTB) inférieur à l'indice de référence pour les fonds d'actions concernés, avec une augmentation possible à 50 % (PAB).

FIGURE 1 : EXEMPLE D'INTENSITÉ CARBONE ACTUELLE DES FONDS ACTIONS CARMIGNAC INVESTISSEMENT (CI) ET DE CARMIGNAC EMERGENTS (CE) PAR RAPPORT À LEUR INDICE DE RÉFÉRENCE RESPECTIF (SCOPE 1 ET 2 UNIQUEMENT).



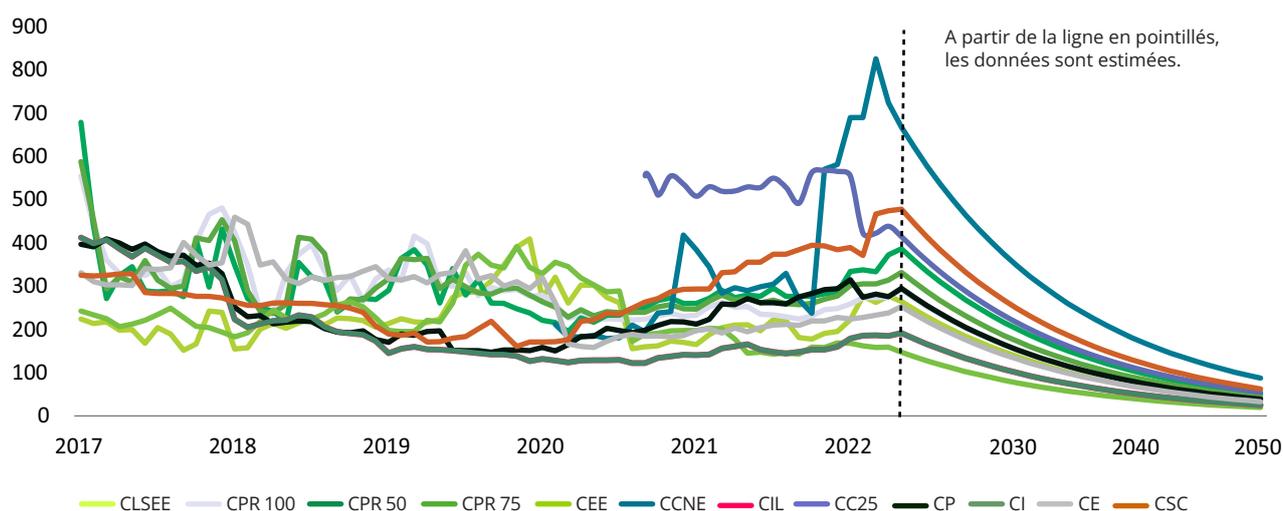
OBJECTIF 2 : Introduire une baisse annuelle absolue de 7 % de l'intensité carbone, ce qui se traduit par une réduction d'environ 40 % d'ici à 2030 pour les quatre fonds ci-dessous concernés (Carmignac Patrimoine, Carmignac Investissement, Carmignac Emergents, Carmignac Sécurité).

FIGURE 2 : INTENSITÉ CARBONE DES FONDS Carmignac Patrimoine (CP), Carmignac Investissement (CI), Carmignac Emergents (CE) et Carmignac Sécurité (CSC), tous périmètres confondus



OBJECTIF 3 : Introduire une baisse annuelle absolue de 7 % de l'intensité de CO2 résultant en une réduction de l'intensité de CO2e de ~40 % d'ici 2030 pour l'entité Carmignac Gestion SA.

FIGURE 3 : INTENSITÉ CARBONE (tous périmètres confondus) DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT DE CARMIGNAC GESTION SA. Carmignac Long-Short European Equities (CLSEE), Carmignac Profil Réactif 100 (CPR100), Carmignac Profil Réactif 50 (CPR50), Carmignac Profil Réactif 75 (CPR75), Carmignac Euro Entrepreneurs (CEE), Carmignac China New Economy (CCNE), Carmignac Investissement Latitude (CIL), Carmignac Crédit 2025 (CC25), Carmignac Patrimoine (CP), Carmignac Investissement (CI), Carmignac Emergent (CE), Carmignac Sécurité (CSC).



MÉTHODOLOGIE DE L'INTENSITÉ CARBONE

- Moyenne pondérée au niveau du fonds (tonnes de CO2 /M\$ de chiffre d'affaires) pour chaque entreprise détenue en portefeuille, recommandée comme l'une des méthodologies d'intensité carbone par le groupe d'experts techniques de l'UE sur la finance durable.
- Le fonds est rebasé pour ne prendre en compte que les entreprises dont les données de CO2 sont disponibles.
- Les données sur le CO2 sont principalement basées sur la localisation et fournies par Trucost.
- Les revenus sont supposés constants jusqu'en 2050. Les positions de mai 2022 sont supposées être constantes jusqu'en 2050.
- De la même manière, le ratio de couverture supposé constant jusqu'en 2050. Les projections d'intensité de CO2 comprennent les champs d'application 1, 2 et 3 (scope 1, 2, 3).

Couverture de la proportion des actifs du fonds au 31 mai 2022 (exemples utilisés pour représenter la couverture à fin 2022) où la couverture est le % représentant les données sur les émissions de carbone qui sont disponibles publiquement.

TABLEAU 4 : COUVERTURE DES FONDS À MAI 2022

Fonds	Couverture	Fonds	Couverture
Carmignac Patrimoine	48%	Carmignac Profil Réactif 50	35%
Carmignac Investissement	89%	Carmignac Profil Réactif 75	51%
Carmignac Emergents	86%	Carmignac Euro Entrepreneurs	87%
Carmignac Sécurité	36%	Carmignac China New Economy	67%
Carmignac Long- Short European Equities	85%	Carmignac Investissement Latitude	87%
Carmignac Profil Réactif 100	69%	Carmignac Crédit 25	36%

OBJECTIF 4 :

rendre compte des objectifs de réduction des émissions de carbone à partir de 2030 pour 2035, 2040, 2045 et 2050

TABLEAU 5 : OBJECTIFS À 5 ANS EN TERMES D'INTENSITÉ CARBONE (2030-2050)

Baisse de l'intensité carbone de 7%	Objectifs d'intensité carbone estimés			
	2030-2035	2035-2040	2040-2045	2045-2050
Intervalle				
Réduction pendant cet intervalle	18.3%	12.7%	8.86%	6.17%
Réduction cumulée par année maximale dans l'intervalle	58%	71%	80%	86%

L'IMPACT DE LA POLITIQUE CLIMATIQUE DE CARMIGNAC SUR LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT DE MANIÈRE CONTINUE

FONDS BAS CARBONE

Compte tenu de la diversité des univers d'investissement, des classes d'actifs et des objectifs de durabilité des fonds, il existe différents niveaux de mise en œuvre des objectifs climatiques. Comme mentionné précédemment, 16 fonds Carmignac dont 5 fonds gérés par Carmignac Gestion SA pratiquent déjà des objectifs de faible émission de carbone et répondent aux exigences des fonds Article 8 et 9 (classification SFDR), avec pour la plupart une «communication centrale» d'après la doctrine française de l'Autorité des Marchés Financiers.

ENGAGEMENT

Carmignac s'engage activement sur la thématique du climat en utilisant le cadre de la TCFD comme base pour les engagements et le suivi des objectifs liés au changement climatique.

SUIVI

Les émissions totales de carbone et l'intensité carbone sont surveillées à tout moment par les gestionnaires d'investissement, les analystes et l'équipe d'investissement responsable grâce au système Global Portfolio Monitoring, un tableau de bord en temps réel des positions du portefeuille, des données financières et extra-financières. Cela permet une gestion en temps réel de l'empreinte carbone par rapport au benchmark du fonds.

REPORTING

Au cours des prochains mois, l'équipe d'investissement responsable travaillera avec les équipes d'investissement afin d'améliorer l'expertise en matière de suivi de l'empreinte carbone et d'établir une feuille de route pour les objectifs initiaux liés à l'alignement avec l'Accord Paris pour 2030.

PLAN DE SORTIE DU CHARBON ET DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

En lien avec les préoccupations croissantes pour l'environnement et le risque d'actifs non performants ou isolés, nous avons mis en place une politique d'exclusion des mines de charbon depuis 2018. Carmignac a également étendu son seuil d'exclusion des sociétés de production d'électricité à partir de charbon présent dans sa gamme de fonds ISR, à tous les fonds Carmignac en octobre 2020. Enfin et surtout, Carmignac s'est engagé à une sortie totale de tout investissement lié au charbon⁽⁹⁾ à partir de 2030.

(9) Toutes les entreprises d'extraction de charbon thermique et les entreprises de production d'électricité à partir du charbon.

STRATÉGIE DE SORTIE DU CHARBON D'ICI 2030

Carmignac s'est engagé à éliminer progressivement et à long terme tout investissement lié au charbon dans les pays de l'OCDE et dans le reste du monde. Si de futurs investissements liés au charbon sont autorisés dans le cadre de la politique d'exclusion⁽¹⁰⁾ de Carmignac, un retrait total des mines de charbon et des sociétés de production d'électricité à partir du charbon sera mis en œuvre d'ici 2030, avec un seuil de tolérance effectif de 0%.

EXPLOITATION DU CHARBON

Des possibilités d'investissement très limitées et non au financement de nouvelles mines. Depuis 2018, Carmignac exclut les sociétés qui génèrent plus de 10% de leurs revenus de l'exploitation du charbon thermique ou produisent plus de 20 millions de tonnes de charbon thermique. Nous nous engageons, par le biais de nos investissements en actions et en dette d'entreprise, à ne pas financer directement les entreprises qui prévoient de nouveaux projets d'exploitation de charbon. Si, par le biais d'acquisitions, une société détenue est impliquée dans de nouveaux projets d'exploitation de charbon, Carmignac, au travers de ses portefeuilles, se désengagera de ces sociétés dans un délai défini. Face à l'urgence climatique, Carmignac encourage les entreprises à prendre des engagements crédibles pour réduire leur dépendance à l'exploitation du charbon dans un délai de 2 ans glissants afin d'aligner leurs activités avec l'Accord de Paris :

GÉNÉRATEURS D'ÉLECTRICITÉ AU CHARBON

Engagement auprès des entreprises pour des émissions de CO2 les plus faibles possibles. Carmignac reconnaît l'importance d'encourager les entreprises à réduire leur dépendance à la production d'électricité à partir du charbon afin d'aligner leurs activités sur l'Accord de Paris. À cette fin, nous avons adopté le critère utilisant le gCO2/kWh, suivant le seuil recommandé par l'Agence internationale de l'énergie (AIE) pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2 degrés, comme le prévoit l'Accord de Paris :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Max. gCO2/kWh	429	408	393	374	354	335	315

Lorsque les données gCO2/kWh ne sont pas disponibles, nous excluons les entreprises de production d'électricité dont la production ou les revenus proviennent à plus de 10 % du charbon. Nous excluons également les entreprises prévoyant de nouvelles capacités de production d'électricité à partir du charbon.

SORTIE DES ÉNERGIES NON CONVENTIONNELLES

Carmignac s'efforcera de mettre en œuvre un plan de sortie des énergies non conventionnelles d'ici le 31 décembre 2022 pour ses investissements dans l'ensemble de la gamme de fonds, conformément au plan de sortie 2030 du charbon. Cependant, pour les investissements dans les pays hors de l'OCDE, un plan de sortie en 2040 est plus approprié étant donné la plus grande dépendance aux hydrocarbures dans les pays en développement et le rythme plus lent de la transition.

(10) Pour plus d'informations : https://carmidoc.carmignac.com/SRIEXP_FR_en.pdf



7

**STRATÉGIE
D'ALIGNEMENT AVEC
LES OBJECTIFS DE
LONG TERME LIÉS À
LA BIODIVERSITÉ**

Camignac comprend parfaitement le rôle central de la nature, incarnant la biodiversité et les éco-systèmes, comme étant essentielle à l'existence humaine et à une bonne qualité de vie. Cependant, le poids des populations croissantes et leur impacts environnementaux n'a malheureusement pas eu les mêmes vertus.

Comme le décrit très justement le rapport 2019 de l'IPBES⁽¹¹⁾ :

« dans la plupart des endroits, les gens reçoivent aujourd'hui plus de nourriture, d'énergie et de matériaux que jamais auparavant, ce qui se fait de plus en plus au détriment de la capacité de la nature à fournir ces ressources à l'avenir, et sape fréquemment les nombreuses autres contributions de la nature, qui vont de la régulation de la qualité de l'eau au sentiment d'appartenance. La biosphère, dont dépend l'humanité dans son ensemble, est modifiée à un degré inégalé à toutes les échelles possibles. La biodiversité - la diversité au sein des espèces, entre les espèces et des écosystèmes - décline plus rapidement que jamais dans l'histoire de l'humanité. »

Carmignac a pris la mesure de cette détérioration pour encadrer sa politique de biodiversité au sein de ses investissements en référence aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique de 1992 :

1. □

LA CONSERVATION DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

2. □

L'UTILISATION DURABLE DES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

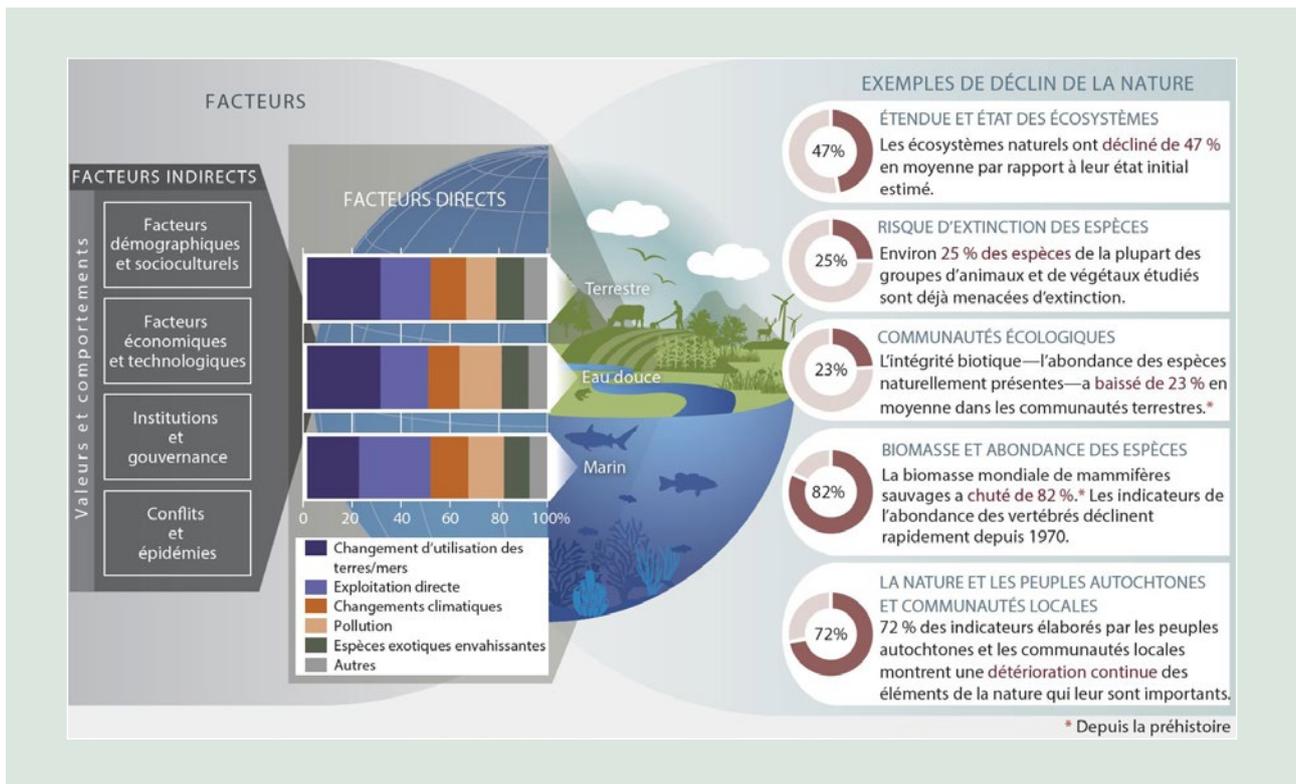
3. □

LE PARTAGE JUSTE ET ÉQUITABLE DES AVANTAGES DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Afin d'accroître la prise de conscience du risque lié à la biodiversité et inhérent à nos investissements dans un univers global au sein de trois principales classes d'actifs (actions, dettes d'entreprises et souveraines), Carmignac s'est informé grâce aux travaux réalisés par la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Écosystémiques (IPBES).

Grâce à leurs évaluations, leur soutien politique, le renforcement des capacités et des connaissances, la communication et la sensibilisation, nous avons pu identifier les 5 pressions sur la survie de la biodiversité telles que définies par l'IPBES : la modification de l'utilisation des terres et des mers, l'exploitation directe des organismes, les changements climatiques, la pollution et les espèces exotiques envahissantes.

(11) Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf



Source : https://ipbes.net/sites/default/files/2020-02/ipbes_global_assessment_report_summary_for_policymakers_fr.pdf

Explication du rapport IPBES :

« Le résumé ci dessus montre les exemples de déclin observés dans la nature au niveau mondial, soulignant le recul de la biodiversité provoqué par des facteurs de changement directs et indirects.

Les facteurs directs (changement d'utilisation des terres et des mers, exploitation directe des organismes, changements climatiques, pollution et espèces exotiques envahissantes) résultent d'un ensemble de causes sociétales profondes. Ces causes peuvent être démographiques (par exemple la dynamique des populations humaines), socioculturelles (les modes de consommation), économiques (le commerce), technologiques ou en rapport avec les institutions, la gouvernance, les conflits et les épidémies. Il s'agit des facteurs indirects, qui sont eux-mêmes sous-tendus par des comportements et des valeurs d'ordre sociétal. Les bandes colorées représentent l'impact mondial relatif des facteurs directs sur (de haut en bas) les écosystèmes terrestres, les écosystèmes d'eau douce et les écosystèmes marins, selon une estimation tirée de l'examen systématique à l'échelle mondiale des études publiées depuis 2005. Le changement d'utilisation des terres et des mers et l'exploitation directe expliquent plus de 50% de l'impact mondial sur les écosystèmes terrestres, marins et d'eau douce, mais chaque facteur a une influence dominante dans certains contextes. Les cercles illustrent l'ampleur des impacts anthropiques négatifs sur différents aspects de la nature pour diverses échelles de temps, sur la base d'une synthèse globale des indicateurs. »

Carmignac cherchera de nouvelles méthodologies pour pouvoir mesurer plus précisément l'impact des investissements sur ces 5 pressions majeures, comme cela a été identifié par l'IPBES, et cherchera à mettre en place une mesure plus granulaire des impacts et des politiques avant le 31 décembre 2022 sur l'ensemble de sa gamme de fonds. Nous avons déjà identifié deux fournisseurs de données climatiques spécialisés, une fintech et un consultant en climatologie.

Entre-temps, Carmignac a mesuré les impacts négatifs potentiels sur la biodiversité et les écosystèmes par le biais du suivi de son empreinte biodiversité, de son empreinte carbone, de ses émissions d'eau et de ses déchets, dans sa gamme de fonds (fonds Article 8 et 9 sous SFDR 2019/2088). Ces indicateurs peuvent être trouvés pour chaque fonds dans le champ d'application de ce rapport dans le tableau ci-dessous, dont les informations sont également contenues dans le rapport sur les principes d'impact négatif disponible publiquement à partir de juillet 2022 :

EMPREINTE BIODIVERSITÉ: INDICATEURS CLÉS

	Carmignac Emergents	% reporté par les entreprises	Carmignac Sécurité	% reporté par les entreprises	Carmignac Investissement	% reporté par les entreprises	Carmignac Patrimoine	% reporté par les entreprises
Empreinte biodiversité	12.57%	0%	0.00%	0%	0.00%	0%	0.39%	0%
Consommation d'eau	4.48	0%	496.69	0%	1.61	0%	181.26	0%
Déchets dangereux	0.22	16%	2.92	27%	0.07	18%	4.20	19%
Intensité Carbone	454.97	41%	796.76	65%	284.27	63%	459.75	67%

Méthodologies pour obtenir des indicateurs de biodiversité au niveau du portefeuille, comme dans les rapports PAIs sur les principales incidences négatives pour les fonds de Carmignac Gestion SA.

EMPREINTE BIODIVERSITÉ (SOURCE: IMPACT CUBED)

Impact Cubed utilise un indicateur de substitution en appliquant l'indice de la liste rouge de l'UICN (International Union for Conservation of Nature) à la répartition géographique des activités de l'entreprise. L'indice de la liste rouge capture le niveau de risque global d'extinction pour des groupes d'espèces. Au niveau d'un pays, une moyenne pondérée est calculée à partir de la proportion de l'aire de répartition mondiale de chaque espèce (dans l'indice) basée dans ce pays particulier. Il s'agit d'une valeur comprise entre 0 et 1, les valeurs les plus faibles indiquant un risque d'extinction plus élevé. Sur la base de rapports scientifiques évalués par des pairs, tels que celui de Newbold et al (2016) « L'utilisation des terres a-t-elle repoussé la biodiversité terrestre au-delà de la limite planétaire ? Une évaluation au niveau mondial », Impact Cubed a fixé un seuil de 0,72 pour classer un pays comme sensible à la biodiversité ou non. Si un pays se situe en dessous de 0,72, la valeur 1 lui est attribuée pour indiquer qu'il est sensible à la biodiversité et la valeur 0 dans le cas contraire. Les entreprises reçoivent ensuite une valeur moyenne pondérée en fonction de leur exposition géographique aux pays sensibles à la biodiversité. Une moyenne pondérée du portefeuille est utilisée pour calculer la valeur au niveau du fonds. NB : La limite de cet indicateur de biodiversité est qu'il ne prend pas en considération les 5 pressions recommandées par l'IPBES : utilisation des terres et de l'eau, exploitation des plantes et des animaux, pollution et espèces exotiques envahissantes.

EMISSIONS DE CARBONE (S&P TRUCOST)

Trucost utilise les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1 et Scope 2 (CO2e) divulguées par l'entreprise lorsqu'elles sont disponibles. Dans les cas où elles ne sont pas disponibles, Trucost utilise son modèle propriétaire EEIO (environmentally extended input-output). Ce modèle utilise la répartition des revenus de l'entreprise par secteur industriel pour estimer les émissions de carbone. Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.spglobal.com/spdji/en/documents/additional-material/faq-trucost.pdf

Bien que S&P Trucost rapporte les émissions du champ d'application 3 lorsqu'elles sont disponibles, ces émissions sont généralement considérées comme mal définies et calculées de manière incohérente par les entreprises. Par conséquent, nous avons choisi de ne pas les inclure dans les calculs d'émissions de nos portefeuilles aux fins du suivi des impacts sur la biodiversité. Nous chercherons à introduire progressivement les émissions du scope 3, comme indiqué dans notre feuille de route d'alignement présentée précédemment.

UTILISATION RATIONNELLE DES RESSOURCES EN EAU (SOURCE : IMPACT CUBED)

Mètres cubes d'eau consommés par les entreprises par million d'euros investis, moyenne pondérée. Impact Cubed utilise la quantité moyenne d'eaux usées non traitées dans un pays comme indicateur de la consommation d'eau et applique la moyenne des eaux usées non traitées et traitées du pays au total de l'eau déclarée par l'entreprise. Analyse ascendante basée sur l'ensemble des revenus et des activités commerciales de l'entreprise, rapportés à une moyenne sectorielle nationale.

PRODUCTION DE DÉCHETS (SOURCE : IMPACT CUBED)

Tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises par million d'euros investis, moyenne pondérée. Déchets dangereux tels que déclarés par l'entreprise. Analyse ascendante basée sur le(s) revenu(s) de l'entreprise et les activités commerciales cartographiées par rapport à une moyenne pays-secteur.

Comment ces indicateurs de biodiversité sont-ils utilisés au sein des processus d'investissement ?

SUIVI

Au niveau des entreprises sur lesquelles nous investissons, l'empreinte carbone, l'utilisation de l'eau et les déchets dangereux sont tous des indicateurs présents dans le système de notation ESG START de Carmignac, qui est intégré au processus d'investissement, d'une part par un système de notation incluant ces indicateurs, et d'autre part, par une analyse exclusive et un dialogue direct avec les entreprises sur les questions liées à la biodiversité. Ces indicateurs sont pris en compte dans le processus de notation globale du risque ESG des entreprises.

Par ailleurs, au niveau de nos fonds classifiés Article 8 et 9, le suivi des PAIs (Principales Incidences Négatives) fournit une deuxième source pour le suivi de ces indicateurs spécifiques, mais au niveau du portefeuille, comme mentionné ci-dessous (Reporting).

ENGAGEMENT

Comme mentionné précédemment, Carmignac a mis en place une politique d'actionnariat actif où l'engagement thématique fait partie d'un programme d'engagement à 5 piliers. Carmignac cherchera à ajouter la biodiversité dans son plan d'engagement climatique de manière plus formelle dès qu'une approche plus granulaire à l'aide de données plus ciblées pourra être obtenue. Jusqu'à présent, l'engagement sur les sujets sensibles en matière de biodiversité tels que les pesticides, l'utilisation de l'eau, les méthodes anti-pollution ont été discutés lors d'engagements ciblés dans les industries des sociétés dans lesquelles nous investissons et qui sont les plus vulnérables aux impacts sur la biodiversité tels que les engrais, les industries agricoles, les mines, l'énergie et les produits de consommation tels que les boissons.

REPORTING

Les indicateurs sensibles à la biodiversité, à savoir l'empreinte écologique, l'empreinte carbone, les émissions d'eau et les déchets dangereux, font l'objet d'un rapport annuel sur les principales incidences négatives à partir de juin 2022, sur la base des données du 31 décembre 2021. Ces informations sont également disponibles dans le modèle d'intégration des données ESG au niveau européen (EET). Ces données au niveau du portefeuille, comme expliqué ci-dessus, proviennent d'Impact Cubed et seront publiées pour leur première itération en juillet 2022.

8

PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG DANS LA GESTION DES RISQUES



CARMIGNAC, RISK MANAGERS

En tant que gestionnaire d'investissement actif et pionnier en Europe de fonds mixtes dans le cadre de la gamme de fonds « Patrimoine », Carmignac s'appuie sur une approche de gestion des risques incarnée par le slogan « Carmignac Risk Managers ». La gestion des risques est appliquée dans les fonds flexibles avec une gestion active de l'exposition en fonction des risques macroéconomiques, systémiques, de marché et d'autres risques factoriels.

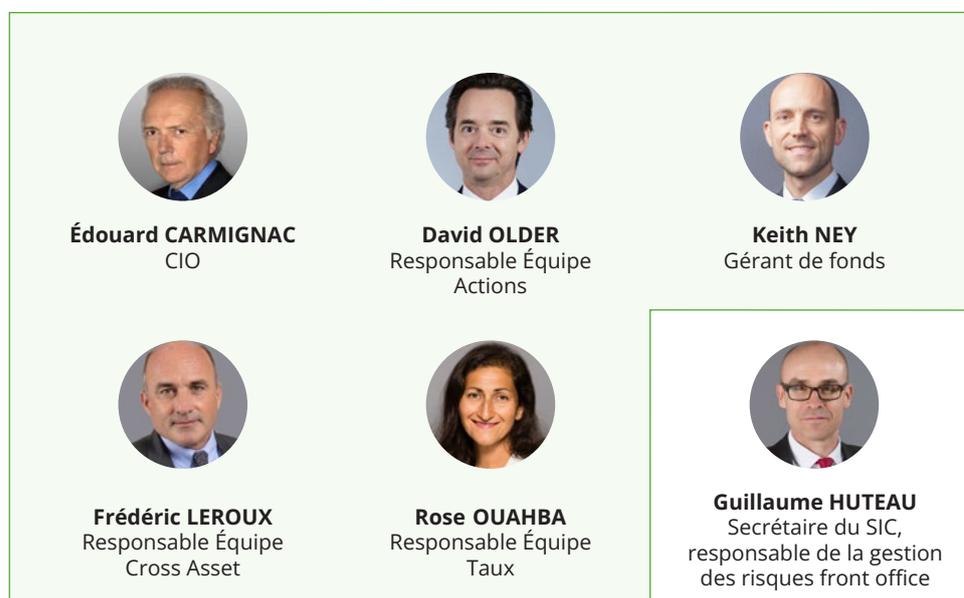
NOTRE STRUCTURE DE GOUVERNANCE :



AU SEIN DE L'ÉQUIPE D'INVESTISSEMENT

Comité stratégique d'investissement (SIC)

Le SIC est composé des cinq membres les plus expérimentés de l'équipe d'investissement, ainsi que du responsable de la gestion des risques front office, en tant que secrétaire du Comité.



Le SIC se réunit chaque semaine et de façon ponctuelle si besoin. Sa principale mission est de se forger de solides convictions concernant les marchés en s'appuyant sur les travaux de recherche microéconomique et macroéconomique réalisés par nos analystes, pour toutes les classes d'actifs. Il est important de noter que chaque gérant de portefeuille reste entièrement autonome et responsable vis-à-vis de la gestion de son ou ses fonds. Le SIC fournit un outil supplémentaire pour renforcer la composante top-down des stratégies d'investissement. Par conséquent, son apport est plus pertinent pour les fonds présentant un degré élevé de prise de décision top-down, comme nos fonds diversifiés.

CONTRÔLE INDÉPENDANT : L'ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES RISQUES

Le contrôle des risques est au cœur du processus d'investissement. Il est indissociable de la recherche de performance. Nous accordons une attention particulière à identifier, quantifier et analyser les risques liés à notre processus d'investissement. L'équipe de contrôle des risques assure au quotidien le suivi du profil de risque des portefeuilles.

L'équipe de contrôle des risques est directement rattachée au Directeur Général Carmignac Gestion, Christophe Peronin, et est indépendante de l'équipe de gestion des investissements. Christophe Peronin préside également le Comité des risques, principale instance décisionnelle sur la politique des risques. L'équipe compte actuellement six personnes sous la responsabilité de Patrick Temfack, qui bénéficie de plus de 10 ans d'expérience dans ce domaine. Tout au long de la journée, l'équipe de contrôle des risques veille au respect des différentes contraintes d'investissement définies pour chaque fonds et fournit aux équipes de gestion un rapport détaillé. Ces contraintes prennent généralement la forme suivante :



CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES: Imposées par le régulateur du pays de domiciliation du fonds (AMF en France, CSSF au Luxembourg, ICB en Irlande et FCA au Royaume-Uni), celles-ci s'appliquent à tous les acteurs du marché de la gestion d'actifs.



CONTRAINTES STATUTAIRES: Elles suivent la description de la stratégie d'investissement, et donc les règles d'investissement, définies dans le prospectus du fonds et/ou toute autre documentation pertinente.



CONTRAINTES INTERNES: Décidées par le Comité des risques de Carmignac, il s'agit de règles internes plus restrictives visant à réduire les risques identifiés comme importants en fonction des conditions macroéconomiques, même si ces risques seraient autorisés d'un point de vue réglementaire et statutaire. Ces règles peuvent être revues et, le cas échéant, ajustées à la discrétion du Comité des risques.

L'ÉQUIPE DE CONTRÔLE DES RISQUES A ÉGALEMENT FORMALISÉ ET INTÉGRÉ LE RISQUE DE DURABILITÉ DANS SON CONTRÔLE :

Le développement et l'investissement dans les systèmes informatiques de Carmignac ont permis la mise en place d'un processus efficace utilisant une combinaison de fonctions supplémentaires et l'outil de gestion de la conformité CMGR pour contrôler les risques liés à la durabilité et les règles des prospectus de chaque fonds sur des indicateurs clés tels que :

- Carbon emissions targets;
- Universe reductions;
- Exclusion lists;
- ESG scoring rules;
- EU green taxonomy eligibility

L'équipe de contrôle des risques participe à des groupes de travail spécialisés au niveau de l'industrie de la gestion pour définir et intégrer les bonnes pratiques, notamment en matière de durabilité au sein de la fonction générale des risques, de nature ex ante et ex post.

Identification et suivi des risques systémiques et de marché :

	Risque de marché et risque systémique	Risque de crédit	Risque de contrepartie	Risque de non-conformité à la stratégie d'investissement	Risque de liquidité
RISQUES IDENTIFIÉS	Risque de perte lié aux fluctuations de la valeur de marché du portefeuille	Risque qu'un émetteur fasse défaut et ne rembourse pas sa créance	Risque qu'une contrepartie fasse défaut et ne puisse satisfaire ses obligations	Risque de non-respect des contraintes d'investissement	Risque d'incapacité temporaire ou définitive de vendre un ou plusieurs actifs détenus en portefeuille
PRINCIPAUX INDICATEURS UTILISÉS POUR MESURER LES RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> - Risque lié aux actions (exposition aux actions), - Risque de change (exposition aux devises), - Risque lié aux taux d'intérêt (duration modifiée), - Risque de crédit (émetteur ou spread d'émission), - Risque géographique (exposition aux marchés émergents) - Volatilité, Value at Risk, Shortfall, Stress tests (prévisions mathématiques) 	<ul style="list-style-type: none"> - Notation de crédit - Niveau des spreads CDS et/ou évolution du cours de l'action si cotée - Type de structuration de l'instrument de crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Statut juridique - Notation de crédit - Niveau des spreads CDS et/ou évolution du cours de l'action si cotée - Veille sur l'actualité des contreparties 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de dépassements constatés - Fréquence des dépassements constatés - Nature des dépassements 	<ul style="list-style-type: none"> - Taille minimale - Ratio de détention - Pourcentage du flottant - Délai de cession des actifs - Nombre et pondération des positions les moins liquides - Profil de liquidité du portefeuille sur le marché normal et en difficulté

9

PLAN, D'AMÉLIORATION CONTINUE



Cette section sera complétée avant entrée en vigueur des dispositions applicables de l'article 29 avant le 30 juin 2023.

DISCLAIMER

Le présent document est un document publicitaire. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Les informations figurant dans le présent document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. Au Royaume-Uni, cet article a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg. Il est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031 103, après obtention du visa de la CSSF du 10.06.2013).



CARMIGNAC GESTION

24 place Vendôme, 75001 Paris, France
Tél. : (+33) 01 42 86 53 35
Société de gestion d'investissement
approuvée par l'AMF. Société anonyme
au capital social de 15 000 000 €
RCS Paris B 349 501 676.

CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg
Tél. : (+352) 46 70 60 1
Filiale de Carmignac Gestion - société de gestion de fonds
d'investissement agréée par la Commission de Surveillance
du Secteur Financier (CSSF). Société anonyme au capital
social de 23 000 000 €, RC Luxembourg B 67 549.